

CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL COMPIEGNE NO ETABLISSEMENT SUPPORT DU GHT ONE



Appel d'Offres Ouvert (AOO)

CAHIER DES CLAUSES PARTICULIERES (CCP) VALANT REGLEMENT DE CONSULTATION (RC)

FOURNITURE DE PRODUITS D'HYGIENE ET DE DESINFECTION POUR LE GHT ONE

41 Lots

A compter de sa notification, pour une durée de 12 mois Reconductible tacitement 3 fois 12 mois

Date limite de réception des offres :

16 juin 2025 à 12h00

CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL COMPIEGNE NOYON

8 avenue Henri Adnot

BP 50029

60321 COMPIEGNE cedex

PROFIL ACHETEUR: https://www.marches-publics.gouv.fr

REF: 25-011_PHD-GHTONE

Table des matières

Chapitre I.	CLAUSES GENERALES APPLICABLES AUX MARCHES PUBLICS DU GHT ONE	. 5
Article I.1	Parties contractantes	. 5
I.1.1 Ti	itulaire	. 5
I.1.2 Po	ouvoir adjudicateur	. 5
Article I.2	Obligations générales des parties	. 8
I.2.1 O	bligations du Titulaire	. 8
1.2.2 C	hangements coordonnées bancaires	. 8
I.2.3 O	bligations du Pouvoir Adjudicateur1	l1
Article I.3	Clauses de réexamen	l1
I.3.1 A	cte modificatif du marché public (anciennement « avenants »)	L1
1.3.2 Ev	volution du périmètre1	L2
1.3.3 N	on reconduction ou Résiliation1	L2
Article I.4	Marchés complémentaires	L2
Article I.5	Force majeure et mode dégradé1	L2
Chapitre II. LA CONSULTA	CLAUSES PARTICULIERES APPLICABLES AU(X) MARCHE(S) PUBLIC(S) OBJET(S) ATION	
Article II.1	Présentation du marché public1	L4
II.1.1	Objet	L4
II.1.2	Allotissement	L4
II.1.3	Périmètre1	L4
II.1.4	Variantes	L4
II.1.5	Prestations Supplémentaires Eventuelles (PSE)	L4
II.1.6	Durée du marché et reconductions	L4
II.1.7	Contacts au sein du GHT	L5
Article II.2	Pièces Contractuelles du Marché public	L5
II.2.1	Pièces constitutives du dossier de consultation des entreprises (DCE)	L5
11.2.2	Offre du candidat	L5
II.2.3	Référence aux CCAG	L 5
II.2.4	Autres pièces	L6
Article II.3	Clauses applicables à l'Exécution	L6
II.3.1	Responsabilités du ou des Titulaire(s)	L6

I	II.3.2	Désignation d'un référent par le Titulaire	16
l	II.3.3	Accès aux établissements – Identification	16
ļ	II.3.4	Délais et périodicités des interventions	17
I	II.3.5	Commandes et conditions de livraison	17
I	II.3.6	Respect des engagements contractuels	17
ļ	II.3.7	Opérations de vérification et constatation du service fait	17
I	II.3.8	Substitution aux missions du Titulaire	17
ļ	11.3.9	Modalités de règlement du Titulaire	18
ļ	II.3.10	Etablissement des factures	18
l	II.3.11	Le délai global de paiement	18
l	II.3.12	Modalité de révision des prix	19
I	II.3.13	Pénalités	20
l	II.3.14	Différents et litiges	21
Chap	itre III.	REGLES APPLICABLES A LA CONSULTATION	22
Ar	ticle III.1	Présentation de la consultation	22
ļ	III.1.1	Numéro de consultation	22
l	III.1.2	Nomenclatures	22
I	III.1.3	Compte d'imputation comptable	22
I	III.1.4	Montant estimatif	22
l	III.1.5	Procédure de consultation	22
I	III.1.6	Obtention du DCE	22
I	III.1.7	Formats des documents du DCE	23
l	III.1.8	Renseignements complémentaires	23
ļ	III.1.9	Visites, tests, échantillons et/ou auditions	23
ļ	III.1.10	Auditions	27
Ar	ticle III.2	Condition de remise des candidatures et offres	27
I	III.2.1	Date et heure limites de réception des offres	27
I	III.2.2	Conditions de remise des plis (par voie électronique)	27
I	III.2.3	Formats des documents des candidatures et offres	27
I	III.2.4	Outils requis pour répondre par voie dématérialisée	28
ļ	III.2.5	Remise d'une copie de sauvegarde	28
I	III.2.6	Transmission des virus	28
I	III.2.7	Possibilité de signature électronique	29
Ar	ticle III.3	Contenu de l'enveloppe électronique	29

III.3.1	Contenu des candidatures	29
III.3.2	Contenu des offres	30
Article III.4	4 SELECTION DES CANDIDATS - JUGEMENT DES OFFRES	31
III.4.1	Examen des candidatures et des offres	31
III.4.2	Analyse et classement des offres	31
Article III.	5 ATTRIBUTION ET NOTIFICATION	32
III.5.1	Attribution	32
III.5.2	Notification	32
Annexe 1.	DEFINITION DES BESOINS	33
Annexe 2.	CADRE DE REPONSE A REMPLIR PAR LE CANDIDAT	59

Chapitre I. CLAUSES GENERALES APPLICABLES AUX MARCHES PUBLICS DU GHT ONE

Article I.1 Parties contractantes

I.1.1 Titulaire

Le fournisseur, ou son mandataire, dont l'offre a été retenue est désigné par le terme de « Titulaire ».

Une ou plusieurs personnes physiques ayant qualité pour le représenter vis-à-vis du pouvoir adjudicateur est désigné par le Titulaire dans son offre.

Une fois désigné, chaque représentant est réputé disposer de pouvoirs suffisants pour prendre sans retard les décisions nécessaires engageant le Titulaire.

I.1.2 Pouvoir adjudicateur

Le Pouvoir Adjudicateur du groupement hospitalier de territoire Oise Nord Est (GHT ONE) est détenu par le Centre Hospitalier Intercommunal Compiègne-Noyon (CHCN) représenté par Madame la Directrice, Catherine LATGER.

Situé sur le territoire de santé Oise-Nord-Est, avec un bassin de population de plus de 470000 habitants, le CHCN est un acteur incontournable. Né de la fusion des hôpitaux de Compiègne et de Noyon en 2013, il constitue un seul et même établissement et est, depuis 2016, l'établissement support du GHT ONE. Ce dernier a été créé par arrêté de l'ARS Hauts-de-France le 1^{er} juillet 2016 et sa convention constitutive a été approuvée le 30 juin 2016.

Les GHT organisent la complémentarité des établissements de santé, en prenant en compte la spécificité de chacun dans la construction de l'offre de soins. Ils permettent de mieux organiser les prises en charge, territoire par territoire, et de présenter un projet médical répondant aux besoins de la population. L'objectif est de garantir à tous les patients une égalité d'accès à des soins sécurisés et de qualité en renforçant la coopération entre hôpitaux publics autour d'un projet médical.

La création du GHT ONE s'inscrit dans le cadre de la **loi de modernisation du système de Santé (LMSS) français du 26 janvier 2016**. Il regroupe le CHCN et le centre Hospitalier de Crépy-en-Valois (CHCV) autour d'un projet médical et de soins partagé (PMSP). Avec des établissements médico-sociaux, il dispose ainsi d'une capacité de 1691 lits.

Le CHCN en tant qu'établissement support du GHT ONE assure, pour le compte des établissements partie, certaines activités qui lui sont déléguées (systèmes d'information, achats, formation, DIM, etc.) et organise des activités en commun (pharmacie, biologie, imagerie).

Les achats font partie des mutualisations définies par le décret n° 2016-524 relatif aux GHT. Le Centre Hospitalier de Compiègne-Noyon, établissement support, est chargé de l'ensemble des achats des six établissements du GHT à compter du 1^{er} janvier 2018.

Les établissements et sites du GHT ONE sont représentés ci-après.

- o 1 Etablissement **Support** composé des sites suivants :
 - Le site principal MCO à Compiègne Mercières (dont le bâtiment A3H)
 - Le Centre Fournier-Sarlovèze (22 rue de la Justice 60200 COMPIEGNE)
 - L'Institut de Formation en Soins Infirmiers (IFSI) (5, rue de Bourgogne BP 50 029, 60 321 COMPIEGNE CEDEX)
 - Noyon (Avenue Alsace Lorraine BP 159, 60 406 NOYON CEDEX) avec une activité de MCO, les maisons de retraite de Saint Romuald et de Saint François et un l'Institut de Formation Aides-Soignants (IFAS)
- 1 établissement partie hors direction commune
 - Le Centre Hospitalier de Crépy-en-Valois (CHCV) 03.44.59.11.19
 - a. L'Hôpital Saint-Lazare (90 lits) 16, rue Saint-Lazare 60800 Crépy-en-Valois
 - b. La maison de retraite Etienne-Marie De La Hante (81 lits) 3, mail Philippe d'Alsace 60800 Crépy-en-Valois
 - c. La maison de retraite Les Primevères (88 lits) intégrant un secteur dédié à la prise en charge de personnes âgées atteintes de la maladie d'Alzheimer ou de troubles apparentés (30 lits) - 1, rue des Primevères 60800 Crépy-en-Valois
- 4 établissements partie en direction commune
 - L'EPHAD Bellifontaine à Beaulieu les fontaines 03.44.43.40.21
 - L'EPHAD de Bizy à Cuts 03.44.09.71.37
 - La résidence les deux châteaux :
 - a. Site d'Attichy L'EHPAD Dorchy 03.44.42.10.33
 - b. Site de Tracy-le-Mont L'EHPAD Bernard 03.44.42.10.33
 - L'IMPRO de Ribécourt-Dreslincourt 03.44.75.72.72

Le CHCN, en tant qu'établissement support du GHT ONE, pour les Achats, est chargé de :

- constituer les dossiers de consultation et lancer les procédures
- signer et notifier les marchés-publics,
- procéder à la passation, la signature et la notification des avenants à intervenir dans le cadre des marchés publics, ainsi qu'aux remises en compétition régulières prévues par certains marchés publics, au nom et pour le compte des Etablissements partie,
- gérer, en concertation avec les établissements partie, les procédures de révision des prix, puis de leur en communiquer les résultats, préalablement à leur date d'effet,
- procéder à la reconduction des marchés publics pluriannuels, le cas échéant après avis des Etablissements partie,
- prononcer la résiliation des marchés publics, le cas échéant après avis des Etablissements partie,
- gérer les procédures précontentieuses et contentieuses formées contre le pouvoir adjudicateur au titre de :
 - o la procédure d'attribution et de passation des marchés publics
 - la passation des avenants,
 - o la reconduction et de la résiliation des marchés publics,
 - o l'ajustement et de la révision des prix,
 - la remise en compétition des Titulaires,
- prendre en charge les contentieux, au titre de l'exécution des marchés publics, exception faite des différends portant sur les conditions locales d'exécution du marché public sur des sujets qui relèvent de la responsabilité de chacun des Etablissements partie.

Centre Hospitalier Intercommunal Compiègne-Noyon Réf.: 25-011_PHD-GHTONE CCP valant RC - Page 6 sur 59

Les autres compétences relèvent des établissements partie du GHT.

Le GHT ONE ambitionne de mieux coordonner les stratégies de prise en charge de ses patients, via l'élaboration d'un projet médical commun à l'ensemble des établissements du groupement. Ce projet médical partagé va également favoriser l'harmonisation des fonctionnements et des pratiques entre professionnels de santé du GHT.

En interne, le CHCN dispose de plusieurs filières, une filière étant caractérisée par un ensemble de relations informelles et de coopérations officielles entre des professionnels de santé qu'ils soient hospitaliers, libéraux ou paramédicaux :

- Filière cancérologique
- Filière neurologique
- Filière cardiologique
- Filière femme-enfant
- Filière gériatrique
- Filière locomoteur
- Filière obésité

Avec 2 461 salariés dont 267 professionnels médicaux, le CHICN dispose de 1 145 lits dont 841 sur le site de Compiègne et 304 sur le site de Noyon, ayant assuré pour l'année 2024 :

- -38 401 séjours
- 9 501 séances
- 134 323 journées d'hospitalisation
- -8 519 interventions chirurgicales
- 109 074 venues externes consultations
- 89 066 examens d'imagerie
- 3 166 séjours en ambulatoire
- -85 887 passages aux Urgences
- 2 721 sorties des véhicules SMUR
- 1 499 naissances

L'activité du CHICN se répartie selon les sites, de la façon suivante :

- Médecine: 354 lits (321 Compiègne, 33 Noyon)
- Chirurgie: 76 lits Compiègne
- Bloc pour chirurgie ambulatoire sur Compiègne et Noyon
- Obstétrique : 24 lits Compiègne
- Maternité : Compiègne
- Centre Périnatal de Proximité Noyon
- Soins de Suite et de Réadaptation : 89 lits (32 Compiègne, 57 Noyon)
- SSR gériatrique et indifférencié
- SSR neurologique et locomoteur
- Soins de Longue Durée : 120 lits (73 Compiègne, 47 Noyon)
- EHPAD: 657 lits (242 Compiègne, 147 Noyon) et 12 places d'accueil de jour
- Pédiatrie
- CAMSP
- Réanimation
- Néonatalogie

L'activité des EHPAD établissements partie au GHT se décline de la façon suivante :

Attichy: 119 lits
Tracy: 25 lits
Cuts: 56 lits
Beaulieu: 67 lits

Article I.2 Obligations générales des parties

I.2.1 Obligations du Titulaire

I.2.1.1. Déclaration de sous-traitants

Le Titulaire a la faculté de faire agréer un ou plusieurs sous-traitants par le Pouvoir Adjudicateur, notamment pour pallier ses défaillances éventuelles.

I.2.1.2. Notifications des modifications portant sur la situation juridique ou économique du Titulaire

Le Titulaire est tenu de notifier immédiatement au Pouvoir Adjudicateur les modifications survenant au cours de l'exécution du marché public, le concernant ou concernant l'un de ses sous-traitants affectant :

- la personne ayant qualité pour le représenter ;
- la forme juridique de l'entreprise ;
- la raison sociale de l'entreprise ou sa dénomination ;
- son adresse ou son siège social selon qu'il s'agit d'une personne physique ou d'une personne morale ;
- la cession d'une ou de différentes activités ;
- l'acquisition d'une nouvelle activité;
- son adresse bancaire;
- les certificats, agréments, autorisation ou accréditations en rapport avec l'objet du marché public et fournies par le Titulaire à l'appui de sa candidature ;
- et de façon générale, toutes les modifications importantes du fonctionnement de l'entreprise.

Il lui fait parvenir, le cas échéant, un extrait K Bis du registre du Commerce, une photocopie de l'extrait du Journal des Annonces Légales et Juridiques et un RIB (ou un RICE).

Ces changements doivent être signalés impérativement avant toute nouvelle facturation. Ces changements se font sans modification des conditions initiales et notamment commerciales du marché public.

Le paiement des factures sera suspendu tant que le Pouvoir Adjudicateur ne sera pas en possession des documents nécessaires ou jusqu'à la notification d'un éventuel avenant.

I.2.2 Changements coordonnées bancaires

Les coordonnées bancaires (RIB, RIPE, RICE, etc.) fournies par le Titulaire du marché lors de la remise de son offre sont contractuelles.

Tout changement de RIB en cours d'exécution devra faire l'objet d'une alerte immédiate de la part du Titulaire. A défaut, le paiement des factures sera aussitôt suspendu car rejeté par le Trésor Public.

Centre Hospitalier Intercommunal Compiègne-NoyonGHT ONERéf. : 25-011_PHD-GHTONECCP valant RC – Page 8 sur 59

I.2.2.1. I.2.2.1 Assurance

Le Titulaire s'engage à communiquer une attestation d'assurance dès la conclusion du marché et dès que le Pouvoir Adjudicateur en fait la demande, pendant toute la durée d'exécution du marché public.

Le Titulaire doit justifier d'une assurance contractée auprès d'une compagnie agréée, garantissant sa responsabilité civile :

- pour pertes et dommages causés aux biens par des personnes dont l'assuré est civilement responsable, en vertu de l'article 1384 du Code Civil, quelles que soient la nature et la gravité des fautes de ces personnes ;
- pour pertes et dommages causés aux tiers du fait d'accidents ou d'incendies par ses matériels d'industrie, de commerce ou d'exploitation ;
- pour vol et détérioration du matériel du GHT ONE dont il effectuera le remplacement sur la base de la valeur à neuf desdits matériels.

I.2.2.2. Nantissement et cession de créance

Le Titulaire souhaitant céder ou nantir les créances résultant du marché en fait la demande par écrit au Pouvoir Adjudicateur. Il reçoit alors de la part de ce dernier :

- soit une copie de l'original de l'accord-cadre revêtue d'une mention dûment signée par le Centre Hospitalier Compiègne-Noyon, indiquant que cette pièce est délivrée en unique exemplaire en vue de permettre au Titulaire de céder ou de nantir des créances résultant de du marché,
- soit un certificat de cessibilité conforme à un modèle défini par l'arrêté du 28 aout
 2006 relatif au certificat de cessibilité des créances issues du marché.

En vue de l'application du nantissement défini par l'article R-2191-45 du Code de la Commande Publique, sont désignés comme:

- <u>fonctionnaire compétent</u> pour fournir tous les renseignements énumérés aux articles R2191-46 à R2191-62 du Code de la Commande Publique :
 - Madame la Directrice du Centre Hospitalier Intercommunal Compiègne-Noyon
- comme comptable public, chargé du paiement :

Trésorerie de COMPIEGNE 6 Rue Winston Churchill, 60200 COMPIEGNE - 03 44 92 58 58

- o Le Centre Hospitalier Intercommunal Compiègne-Noyon
- Le Centre Hospitalier de Crépy-en-Valois

<u>Trésorerie de</u> CLERMONT 11 Rue des Sables 60600 CLERMONT - 03 44 50 86 86

- L'EHPAD Bellifontaine à Beaulieu les fontaines
- L'EHPAD de Bizy à Cuts
- La Résidence les Deux Châteaux (Attichy et Tracy le Mont)

I.2.2.3. Confidentialité – Propriété intellectuelle

Le Titulaire s'engage contractuellement à observer la plus grande discrétion sur toute information ou pièce qu'elle qu'en soit la nature (technique, financière ou organisationnelle telles que des droits de protection, formules, procédés, tours de mains, idée, concept, savoirfaire, ou technique relatifs à l'activité des établissements) auxquelles il aurait accès dans le cadre de la préparation ou l'exécution du présent marché public ou quelle lui soit communiquées d'une manière directe ou indirecte et ce, tant à l'égard des tiers qu'à l'égard des membres de son personnel non appelés à les utiliser ou à en avoir connaissance.

Le Titulaire s'engage également à respecter la politique de sécurité et la charte d'accès et d'usage du système d'information du CHCN, notamment à :

- ne pas utiliser les documents et informations communiqués au Titulaire par l'établissement à d'autres fins que celles spécifiées au présent marché public,
- ne conserver aucune copie des documents et supports informatiques contenant des informations nominatives confiées par le GHT ONE, et utilisés par le Titulaire pour les besoins de l'exécution du présent marché public, au-delà de l'issue du travail nécessitant ces documents et/ou supports informatiques,
- ne pas communiquer les documents et informations divulguées à l'occasion de l'exécution du présent marché public à d'autres personnes, privées ou publiques, physiques ou morales, sauf selon demande écrite du GHT,
- limiter au strictement indispensable les échanges de données et les effectuer au maximum par écrit.

De plus, le Titulaire s'engage à ne pas divulguer les données nominatives et les données résultats des patients, qui sont considérées comme confidentielles.

L'ensemble de ces informations est strictement couvert par le secret professionnel (article 378 du Code Pénal) et soumis à l'article 29 de la loi n 78-17 du 6 Janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Le Titulaire s'engage à faire respecter ces dispositions par ses personnels, préposés, société mère, filiales et sous-traitants éventuels. Il assure donc la protection de toute information et tout document qui lui ont été confiés, avec autant de soins que s'il s'agissait de données confidentielles relatives à ses propres affaires. Le non-respect de ces dispositions pourra entrainer la résiliation du marché aux torts du Titulaire.

Le Titulaire, reconnaissant par avance que toute divulgation léserait gravement les intérêts du GHT ONE, s'engage à ce que les informations, documents et savoir-faire, transmis par ces derniers, ne puissent être utilisés, ni publiés, ni communiqués, par quelque moyen, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, sans l'accord préalable et écrit de l'établissement concerné. La méconnaissance de cette prescription oblige le Titulaire à en couvrir les entières conséquences.

Cette clause de secret continue de lier le Titulaire pendant une période de trois (3) ans à compter du terme du présent marché public, quelle qu'en soit la cause, sauf si les informations en question tombent dans le domaine public du fait du GHT ONE, ou d'un tiers, en dehors de toute intervention de la partie qui aura reçu l'information.

Les dispositions du présent article ne s'appliquent pas aux informations qu'il est d'usage courant de communiquer à la clientèle, ni celles qui sont déjà connues public.

I.2.2.4. Obligations diverses

Les missions du ou des Titulaires sont régies par la loi, les décrets et les arrêtés en vigueur au moment de la consultation et durant la période d'exécution du marché.

Le Titulaire devra, dans le cadre de l'exécution du marché public, respecter les dispositions résultant des lois et règlements concernant d'une part la protection de ses employés (salariés, intérimaires, stagiaires, ...) et d'autre part leurs conditions de travail.

Le Titulaire s'engage à faire respecter par ses employés, les dispositions fixées par les règlements intérieurs des établissements, ainsi que les consignes de sécurité et d'hygiène mises en place au sein des établissements.

Il veillera également à respecter, lors de la livraison des produits et prestations prévues au marché, les dispositions législatives et réglementaires qui s'appliquent au sein des établissements publics de santé, afin d'une part assurer la protection des agents de l'établissement et d'autre part, de garantir les conditions de travail de ces mêmes agents, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires.

Tous les documents, factures, modes d'emploi doivent être rédigés en langue française. Les correspondances relatives au marché dans le cadre d'un litige seront rédigées en langue française.

Si le Titulaire est établi dans un autre pays de l'union européenne sans avoir d'établissement en France, il facturera ses prestations hors TVA et aura droit à ce que l'administration lui communique un numéro d'identification fiscal.

Obligations du Pouvoir Adjudicateur 1.2.3

Le Pouvoir Adjudicateur s'engage à respecter les stipulations du présent marché public. Il s'engage aux mêmes règles de secret professionnel que celles appliquées au Titulaire et décrite à l'article « Confidentialité – Propriété intellectuelle ».

L'établissement s'engage à mettre à disposition du titulaire les locaux nécessaires à l'exploitation de son activité, dans l'établissement précité, pendant toute la durée du contrat.

Article I.3 Clauses de réexamen

Conformément à l'article R2194-1 du Code de la Commande Publique, le marché public peut être modifié sous forme de clauses de réexamen, dont des clauses de variation de prix ou d'options claires (actes modificatifs, marchés complémentaires, reconduction) ou autres.

1.3.1 Acte modificatif du marché public (anciennement « avenants »)

Le Titulaire du marché doit aviser la Direction des Achats du Pouvoir Adjudicateur, de tout changement intervenant en cours d'exécution du marché (changement de raison sociale, modification des références bancaires...).

Ces modifications seront régularisées par voie de modification du marché initial selon les articles R2194-1 à R2194-9 du Code de la Commande Publique.

Au cours du marché, les caractéristiques de configuration des installations pourront être modifiées. A chaque modification, un acte modificatif au marché sera établi.

Centre Hospitalier Intercommunal Compiègne-Noyon Réf.: 25-011_PHD-GHTONE CCP valant RC - Page 11 sur 59

I.3.2 Evolution du périmètre

Le marché public intègre les établissements détaillés à l'article périmètre. Toutefois, si un autre établissement du GHT ONE (établissement support ou établissements partie) listé à l'article Pouvoir adjudicateur souhaite intégrer ce marché en cours d'exécution de celui-ci, il le fera par voie d'avenant.

I.3.3 Non reconduction ou Résiliation

Toute demande de résiliation de l'une ou de l'autre des parties devra se faire par lettre recommandée avec accusé de réception, avec un **préavis de 3 mois**.

Le Titulaire du marché ne pourra, sous peine de résiliation et de dommages-intérêts, céder à des sous-traitants, directement ou indirectement, tout ou partie de ses droits sans le consentement formel et écrit de la Direction du CHCN et sous la condition de rester personnellement responsable envers le GHT ONE. Dans le cas contraire, la responsabilité du Titulaire subsisterait entièrement et le Pouvoir Adjudicateur pourrait exercer contre lui tout recours utile.

Le Pouvoir Adjudicateur pourra mettre fin au marché public en cours pour motif d'intérêt général, pour des nécessités de service ou si le Titulaire ne respectait pas les conditions du présent CCP, ou les délais de livraison précisés dans son offre et devenus contractuels.

Au préalable, une mise en demeure adressée par lettre recommandée avec accusé de réception, assortie d'un délai d'exécution, doit avoir été notifiée au Titulaire et être restée infructueuse.

Dans le cadre de la mise en demeure, le Centre Hospitalier informe le Titulaire de la sanction envisagée et l'invite à présenter ses observations.

Le non-respect réitéré des délais de livraison ou d'intervention, après mise en demeure, entraînera la résiliation du marché.

Sont notamment constitutifs d'une faute, les cas suivants :

- o le Titulaire ne s'est pas acquitté de ses obligations contractuelles dans le cadre de l'exécution du marché public.
- le Titulaire est dans une situation de non-conformité répétée des prestations réalisées (en cas de marché public de prestation).
- o le Titulaire, malgré les pénalités appliquées selon l'article « Pénalités » du présent document, n'apporte aucune solution aux désordres constatés.

Ces cas de résiliation n'ouvrent droit à aucune indemnité pour le Titulaire.

Article I.4 Marchés complémentaires

Conformément à l'article R2122-4 du Code de la Commande Publique, le Pouvoir Adjudicateur se réserve la possibilité de recourir à la passation de marchés complémentaires.

Article I.5 Force majeure et mode dégradé

Les obligations du marché peuvent être suspendues en cas de force majeure.

La responsabilité du Titulaire ne pourra être recherchée si l'exécution du présent marché public est retardée ou empêchée en tout ou partie pour cause de force majeure ou en raison de conflits sociaux.

En cas de force majeure (abandon technique, accidents ou incidents répétés etc.), le Pouvoir Adjudicateur se réserve le droit de résilier sans préavis tout ou partie d'un marché public en cours d'exécution.

De façon expresse, sont considérés comme cas de force majeure, outre ceux habituellement retenus par la Jurisprudence des Cours et Tribunaux français, notamment les grèves totales ou partielles, externes à l'entreprise, intempéries, épidémies, blocage des moyens de transport ou d'approvisionnement pour quelque raison que ce soit, tremblement de terre, incendie, tempête, inondation, dégâts des eaux, blocages des télécommunications et tous autres cas indépendants de la volonté des parties empêchant l'exécution normale de la prestation.

Si la suspension devait se poursuivre au-delà d'une période convenue entre les parties, le marché pourrait être résilié d'un commun accord.

Le candidat devra indiquer les mesures mises en œuvre pour assurer la mission en cas de difficultés majeurs de déplacement sur site ou de crise sanitaire.

Il devra se montrer disponible afin de reprogrammer les interventions sur site qui seraient annulées pour des évènements externes afin de respecter les délais qui s'imposent au Pouvoir Adjudicateur.

Chapitre II. CLAUSES PARTICULIERES APPLICABLES AU(X) MARCHE(S) PUBLIC(S) OBJET(S) DE LA CONSULTATION Article II.1 Présentation du marché public II.1.1 Objet Le marché a pour objet la fourniture de produits d'hygiène et de désinfection pour le GHT Oise Nord-Est (ONE). Les établissements concernés par cette consultation sont listés au paragraphe III.1.3 Périmètre. Le Titulaire devra effectuer les missions détaillées en annexe 1. II.1.2 Allotissement Marché public divisé en lots : Oui: 41 lots Non II.1.3 Périmètre Les établissements du GHT concernés par cette consultation sont : Le Centre Hospitalier Intercommunal Compiègne-Noyon Le Centre Hospitalier de Crépy-en-Valois L'EPHAD Bellifontaine à Beaulieu les Fontaines L'EPHAD de Bizy à Cuts La Résidence Les Deux Châteaux (sites d'Attichy et Tracy-le-Mont) Cependant, si un autre établissement du GHT ONE (établissement support ou établissements partie) souhaite intégrer ce marché en cours d'exécution de celui-ci, il le fera par voie d'avenant. II.1.4 Variantes Les variantes sont autorisées : Non Oui Obligatoires Oui Non II.1.5 Prestations Supplémentaires Eventuelles (PSE) Des PSE sont-elles autorisées Non Oui Obligatoires Oui Non

II.1.6 Durée du marché et reconductions

Le marché public s'exécutera à compter du 5 octobre 2025 jusqu'au 31 décembre 2026, puis sera reconductible tacitement 3 fois 12 mois.

Les parties reconnaissent que le présent marché public (« Contrat ») constitue l'intégralité de l'accord conclu entre elles et se substitue à toute offres, dispositions ou accords antérieurs, écrits ou verbaux signé précédemment portant sur le même périmètre.

La consultation donnera lieu à la conclusion d'un ou plusieurs :

Accord-cadre à bon de commande mono-attributaire

II.1.7 Contacts au sein du GHT

Commande publique GHT ONE – Tous segments		
Directrice des Achats, de la Logistique et des Travaux <i>par intérim</i>	Mme Anne PARIS	
Responsable des Achats	Mme Adeline MASSE	
Référente Commande Publique	Mme Aurélie CHARPENTIER	
Référente Achats et comptabilité Fournisseurs – Segment Hôtelier	Mme Audrey GLINEUR	
Segment Hôtelier, General		
Praticien Hospitalier	M. Boris JOLIBOIS	
Responsable Lingerie & Magasin	Mme Stéphanie DE VUYST	

Article II.2 Pièces Contractuelles du Marché public

En cas de contradiction entre les pièces constitutives du marché public, elles prévalent dans l'ordre de priorité énuméré ci-dessous.

II.2.1 Pièces constitutives du dossier de consultation des entreprises (DCE)

- L'Acte d'Engagement (ATTRI1)
- Le présent Cahier des Clauses Particulières (CCP) valant Règlement de Consultation (RC) et ses annexes

II.2.2 Offre du candidat

Le Titulaire est tenu de respecter ses engagements, mentionnés à l'appui de son offre et acceptés par le Pouvoir Adjudicateur, notamment l'annexe 2.

II.2.3 Référence aux CCAG

Pour tout ce à quoi il n'est pas formellement dérogé dans le présent document, le Titulaire sera soumis aux dispositions du Cahier des Clauses Générales applicables aux marchés de Fournitures Courantes et Services (CCAG-FCS) approuvé par l'arrêté NOR ECOM2106868A du 30 mars 2021 en vigueur consultable sur Internet : http://www.marche-public.fr/CCAG-FCS-2021-Plan.htm

II.2.4 Autres pièces

Les autres documents susceptibles d'être produits après la notification, tels que les « mises au point » ou « actes modificatifs » (avenants), dument signés par les deux parties.

Article II.3 Clauses applicables à l'Exécution

II.3.1 Responsabilités du ou des Titulaire(s)

La réalisation du marché public s'appuie sur les compétences et le savoir-faire du Titulaire. Il assume la direction et la livraison des prestations et produits objets du marché public et met en oeuvre les moyens nécessaires à sa bonne exécution. Le marché public est assorti d'une obligation de résultat.

Pendant toute la durée d'exécution du marché, le Titulaire s'oblige :

- à garantir des résultats conformes aux prestations et produits attendus
- à faire le nécessaire pour que le Pouvoir Adjudicateur bénéficie, en temps utile, des informations qui sont susceptibles de l'intéresser et, notamment, de signaler au Pouvoir Adjudicateur tous les éléments, imprécisions ou incohérences qui lui paraîtraient de nature à compromettre la bonne exécution du marché public.

Les prestations et les produits doivent être conformes aux spécifications techniques décrites dans le présent document.

Aucune contestation n'est admise après la conclusion du marché public, sous prétexte d'une mauvaise appréciation des difficultés, notamment de mise en œuvre liée aux contraintes d'exploitation de l'établissement. L'attention des soumissionnaires est attirée sur le fait qu'aucune modification au Marché ne pourra se faire sous prétexte d'ignorance de certaines conditions, règlementations et normes en vigueur.

Le Titulaire est donc réputé avoir contrôlé toutes les indications du dossier, avoir visité s'il l'estimait nécessaire les lieux et étudié en particulier, les dispositions à adopter pour l'organisation de ce marché.

II.3.2 Désignation d'un référent par le Titulaire

Le Titulaire désigne, dès la notification du marché un référent marché qui sera le référent à la fois administratif et opérationnel et qui sera l'interlocuteur privilégié des référents du marché du pouvoir adjudicateur.

Le Titulaire communiquera un numéro d'appel direct et une adresse électronique permettant de le joindre en toute circonstance.

II.3.3 Accès aux établissements – Identification

Les personnels du Titulaire ou ses préposés et sous – traitants ont accès aux locaux des établissements du GHT ONE sous réserve du respect des consignes d'hygiène et de sécurité, et du règlement intérieur en vigueur.

Ils doivent être identifiés par tout moyen à disposition du Titulaire, et pouvoir justifier de leur appartenance à l'entreprise Titulaire du marché, ou être mandatés par elle.

II.3.4 Délais et périodicités des interventions

Le délai de livraison contractuel est celui sur lequel s'engage le Titulaire dans son offre ou celui convenu entre les parties et figurant sur le bon de commande.

L'émission de bons de commande peut intervenir dès le premier jour d'exécution du marché et ne peut intervenir que pendant la durée de validité du marché. La durée de validité des bons de commande ne peut dépasser la date limite de validité du marché.

II.3.5 Commandes et conditions de livraison

Pour le CHCN, les prestations devront être livrées au vu d'un bon de commandes envoyé via EDI, email ou télécopie (informations à saisir dans l'annexe 2 – Onglet Fiche fournisseur).

Les commandes seront échelonnées et émises au fur et à mesure des besoins. Pour l'établissement support, il sera signé par la Directrice du Centre Hospitalier ou toute personne ayant délégation de signature et mentionnera les éléments nécessaires au dépôt des factures sur Chorus pro.

Le Titulaire devra être attentif au lieu de livraison car le CHCN dispose de plusieurs lieux de livraison.

Le Titulaire du marché devra se rapprocher des différents établissements pour connaître leurs exigences concernant l'exécution du marché (bons de commande, ordre de service, livraisons, factures, etc.).

II.3.6 Respect des engagements contractuels

Les prestations de services doivent être conformes aux spécifications techniques décrites dans le présent document et aux indications portées sur le bon de commande.

Le Titulaire est tenu de respecter la référence, la qualité, le conditionnement du produit, le délai de livraison, mentionnés à l'appui de son offre et acceptés par le Pouvoir Adjudicateur.

II.3.7 Opérations de vérification et constatation du service fait

Des opérations de vérification sont effectuées lors de la livraison des prestations par les référents des établissements. Elles consistent à vérifier la conformité entre la prestation définie au DCE et indiqué sur le bon de commande et celle effectivement réalisé.

II.3.8 Substitution aux missions du Titulaire

L'établissement peut pourvoir à l'exécution de la prestation ou d'une prestation équivalente aux frais et risques du Titulaire en cas d'inexécution par ce dernier d'une prestation qui, par sa nature, ne peut souffrir aucun retard. Le Titulaire peut lui-même proposer une entreprise de substitution en cas d'incapacité. En aucun cas une substitution des prestations ne sera réalisée sans accord préalable du Pouvoir Adjudicateur.

Le surcoût généré par rapport aux prix du marché de cette substitution sera totalement à la charge du Titulaire. Il devra également assurer la compatibilité de la prestation à la demande du Pouvoir Adjudicateur. Le remplaçant est tenu de respecter l'ensemble des dispositions contractuelles.

A défaut, le Titulaire peut être considéré comme défaillant et la procédure prévue à l'article 41 du CCAG-FCS peut être mise en œuvre (« résiliation pour faute du Titulaire »).

II.3.9 Modalités de règlement du Titulaire

Le paiement interviendra après la livraison de la prestation ou des fournitures, une fois le service fait vérifié. Le Pouvoir Adjudicateur se libérera des sommes dues au titre du marché, selon les règles de la comptabilité publique. Le mandatement et le paiement des factures s'effectueront dans les conditions prévues au chapitre II du Code de la Commande Publique.

II.3.10 Etablissement des factures

L'Ordonnance 2014-697 du 26 juin 2014 relative au développement de la facturation électronique impose l'envoi par les entreprises des factures sous format électronique et l'obligation par la personne publique de les accepter, via le portail Chorus Pro https://chorus-pro.gouv.fr

Les factures ne doivent comporter aucunes conditions générales de vente mais indiquer :

- Le nom et l'adresse du créancier ;
- Le n° de son compte bancaire tel que précisé sur l'acte d'engagement ;
- le n° d'engagement des bons de commande ou ordre de service ;
- le n° de SIRET ou SIREN et du registre du commerce ;
- le code APE;
- la désignation de chaque produit ou prestation livré et la quantité associée;
- le montant hors taxes par produit ou prestation et hors taxes avec remise (si remise proposée);
- le taux et le montant des taxes ;
- le montant total des produits ou prestations livrés T.T.C.;
- le numéro de marché public ;
- les n° des bons de livraison et leur date

Les éléments nécessaires au dépôt des factures sur Chorus pro :

- l'identifiant de l'établissement est son n° de SIRET
 - 1. CHCN: 200 034 650 00016
 - 2. CH de Crépy-en-Valois : 266 007 038 00018
 - 3. La Résidence des Deux Châteaux (Attichy et Tracy): 266 007 103 00010
 - L'EHPAD Bellifontaine à Beaulieu les fontaines : 266 000 199 00015
 - 5. L'EHPAD de Bizy à Cuts : 266 000 165 00016
- Le code service
 - CHCN « DALT »
 - CH de Crépy-en-Valois : « ECO »

La facturation des prestations se fera après la réalisation de chacune des prestations faisant l'objet d'un bon de commandes (à terme échu).

II.3.11 Le délai global de paiement

Le délai global de paiement ne pourra excéder 50 jours selon les dispositions de l'article R-2192-11 du Code de la Commande Publique.

Centre Hospitalier Intercommunal Compiègne-Noyon GHT ONF Réf.: 25-011_PHD-GHTONE CCP valant RC - Page 18 sur 59 Le point de départ du délai global de paiement des factures est la date de réception des factures par le Pouvoir Adjudicateur, si et seulement si le service fait est avéré.

En cas de non-respect du délai de paiement, des intérêts moratoires pourront être appliqués à compter du jour suivant l'expiration de ce délai. Ils seront basés sur le taux de l'intérêt légal en vigueur à la date où ces intérêts commencent à courir, augmenté de 2,99 points. Une indemnité forfaitaire de 40 € s'ajoute au montant des intérêts moratoires dus par les établissements.

II.3.12 Modalité de révision des prix

Le marché public sera établi sur la base de prix décomposés par référence dans l'annexe financière.

Les montants indiqués sont établis en hors taxes et seront majorés du taux de T.V.A., ainsi que les autres taxes éventuelles, devront être clairement indiqués. Les montants des factures sont calculés en appliquant les taux de TVA en vigueur à la date du fait générateur de la TVA.

Les prix sont réputés comprendre toutes les charges fiscales, parafiscales ou autres frappant obligatoirement la livraison de la prestation ou du produit, ainsi que tout frais administratif, frais de gestion, frais d'assurance, frais d'installation, frais de formation du personnel, frais de déplacement, de restauration et d'hébergement des professionnels du Titulaire.

Les offres de prix des candidats devront comprendre l'ensemble de la fourniture et de la main d'œuvre pour l'exécution des taches planifiées et non planifiées.

La monnaie de facturation est l'Euro. Le prix libellé en Euro (s) restera inchangé en cas de variation de change.

Les prix sont fermes pour la première période du marché et pourront être révisés à compter de la 2ème année.

Les prix du marché public sont révisables à chaque date anniversaire du marché public, par ajustement aux prix du présent marché public.

La demande de révision doit être formulée par l'envoi d'un courrier recommandé avec accusé de réception, moyennant un préavis de TROIS (3) mois, avant la date prévue pour l'application de la révision.

L'absence, à cette échéance, d'une demande de révision des prix a pour conséquence le maintien de l'offre initiale.

<u>Clause de sauvegarde</u>: L'évolution des prix résultant de l'application des dispositions qui précèdent sera limitée à une augmentation de 1,5% par an (rabais initial déduit). Le montant de l'augmentation s'apprécie en comparant les prix ligne à ligne du bordereau des prix unitaires et du catalogue du lot concerné de l'année N -1 avec les prix révisés.

Après avoir évalué la situation économique et les conditions de la concurrence, le CHICN se réserve la possibilité soit de :

- Plafonner l'augmentation à 2%,
- De ne pas reconduire le marché.
- De résilier le marché.

Destinataires des tarifs révisés en trois exemplaires :

Centre Hospitalier intercommunal Compiègne-Noyon

Direction des Achats, de la Logistique et de Travaux – à l'attention de Mme Adeline MASSE, Mme Aurélie CHARPENTIER et Mme Stéphanie DE VUYST

8 avenue Henri Adnot - BP 50029

60321 COMPIEGNE Cedex

Calcul de variation des prix

Les prix du marché public sont réputés établis sur la base des conditions économiques du mois de réception des offres (Mois M0).

La formule de révision applicable est la suivante :

P = Po x (I/Io)

Dans laquelle:

- P étant le prix révisé.
- **Po** le prix initial
- lo la valeur prise au mois zéro par les ou l'index de référence I du marché
- I la valeur prise au mois d'établissement de révision par les ou l'index de référence(s) I du marché.

Index de référence:

010763828 — Indice de prix de production de l'industrie française pour le marché français - Savons, détergents et produits d'entretien

Tous les indices sont publiés au B.O.C.C.R.F. : Bulletin Officiel de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes ou sur le site de l'INSEE (https://www.insee.fr/fr/statistiques/serie/010763828).

II.3.13 Pénalités

Le délai de livraison figure sur le bon de commande. Si le délai est dépassé, et à défaut d'accord avec les services Economiques du Centre Hospitalier sur un report éventuel de livraison, l'établissement se réserve le droit :

• Soit d'appliquer une pénalité de retard calculée par application de la formule suivante (conformément à l'article 14 du CCAG des fournitures courantes et services).

P = V x R ------1 000

P: montant des pénalités R: nombre de jours de retard

V: valeur pénalisée (fixée à l'article 14 du C.C.A.G)

 Soit de s'approvisionner auprès d'un autre fournisseur de son choix, aux frais et risques du fournisseur défaillant. Si un surcoût était constaté, celui-ci serait à la charge du titulaire défaillant (facturation par émission d'un titre de recettes).

II.3.14 Différents et litiges

En cas de litige, la loi française est seule applicable et les tribunaux français sont seuls compétents.

En cas de litige relatif à la procédure de passation de la présente consultation, le tribunal administratif d'Amiens sera seul compétent à statuer sur l'objet du litige, conformément à la législation en vigueur.

Toute difficulté survenant à l'occasion de l'exécution du marché public, le Pouvoir adjudicateur et le Titulaire du marché s'efforceront de régler à l'amiable tout différend éventuel relatif à l'interprétation ou à l'exécution du marché.

Tout différend, autre que ceux portant sur les sommes à payer, doit faire l'objet de la part du Titulaire d'un mémoire de réclamation qui doit être communiqué au Pouvoir Adjudicateur, dans le délai de 30 jours à compter du jour où le différend est apparu, sous peine de forclusion.

Dans les cas où il y aurait impossibilité à résoudre cette difficulté ou pour tout autre litige, le différend entre le Titulaire ou son représentant et le Pouvoir Adjudicateur devra faire l'objet d'un recours amiable de conciliation.

A défaut, seul le tribunal administratif d'Amiens est compétent.

Lorsque le marché est passé avec des Titulaires groupés conjoints, le mandataire représente chacun d'eux pour l'application des dispositions du présent article jusqu'à la date, à laquelle prennent fin les obligations contractuelles, chaque société étant ensuite seule habilitée à poursuivre les procédures relatives aux litiges qui le concernent.

Chapitre III. **REGLES APPLICABLES A LA CONSULTATION**

Article III.1 Présentation de la consultation

III.1.1 Numéro de consultation

25-011 PHD-GHTONE

III.1.2 Nomenclatures

Les nomenclatures européennes CPV associées à la présente consultation sont :

- 33191000-5 Dispositifs de stérilisation, de désinfection et d'hygiène
- 39830000-9 Produits de nettoyage

Les nomenclatures de catégorie Homogène d'Achats sont :

- 18.343 DESINFECTION DECONTAMINATION STERILISATION LAVAGE **HYGIENIQUE DES MAINS DE52DA09**
- 37.011 PRODUITS D'ENTRETIEN A USAGE DOMESTIQUE ET ARTICLES DE DROGUERIE HA16AOOO

III.1.3 Compte d'imputation comptable

Pour le CHCN:

H602621 « PRODUITS D'ENTRETIEN »

III.1.4 Montant estimatif

Le montant annuel des dépenses de ce marché public est estimé à 566 609 euros TTC (GHT)

III.1.5 Procédure de consultation

La présente consultation est lancée selon la procédure de l'appel d'offres ouvert, soumise aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du Code de la Commande Publique.

III.1.6 Obtention du DCE

Conformément à l'arrêté du 14 décembre 2009 relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics, l'identification des opérateurs économiques pour accéder aux documents de la consultation n'est plus obligatoire.

Cette identification présente cependant l'avantage pour les candidats d'être tenus informés automatiquement des modifications et des précisions éventuellement apportées au DCE.

A défaut d'identification, il appartiendra aux opérateurs économiques de prendre connaissance par leurs propres moyens des informations, modifications et/ou précisions

Centre Hospitalier Intercommunal Compiègne-Noyon GHT ONF CCP valant RC - Page 22 sur 59 Réf.: 25-011_PHD-GHTONE

complémentaires éventuellement apportées au DCE. La responsabilité du Pouvoir Adjudicateur ne saurait être engagée en l'absence de prise de connaissance de ces informations complémentaires par les opérateurs économiques (et de prise en compte de celles-ci dans les dossiers de candidature et/ou offre).

Le candidat souhaitant s'identifier sur le portail, doit créer un compte en cliquant sur : « je m'authentifie / je m'inscris » pour obtenir un couple identifiant/mot de passe.

La procédure est entièrement dématérialisée et oblige le candidat à déposer son offre par voie électronique.

Le dossier de consultation est accessible sur « PLACE » à l'adresse suivante https://www.marches-publics.gouv.fr

Le Pouvoir Adjudicateur se réserve le droit d'envoyer aux candidats, des modifications de détail apportées au dossier de consultation.

Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

III.1.7 Formats des documents du DCE

Afin de pouvoir décompresser et lire les documents mis à disposition par le Pouvoir Adjudicateur, les candidats devront disposer des logiciels permettant de lire les formats suivants : Adobe®, Acrobate® (.p), et/ou Rich Text Format (.rtf), et/ou les fichiers compressés au format Zip (.zip).

III.1.8 Renseignements complémentaires

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir une demande écrite **UNIQUEMENT** via la plateforme PLACE https://www.marches-publics.gouv.fr (module « Questions/réponses »).

III.1.9 Visites, tests, échantillons et/ou auditions

La fourniture d'échantillons est obligatoire afin de vérifier la qualité des produits livrés. Les échantillons seront fournis à titre gracieux, en franco de port et d'emballage, et devront être adressés ou déposés <u>avant la date de remise des offres</u> à :

Magasin Général – A l'attention de Madame Stéphanie DE VUYST
Centre Hospitalier Intercommunal Compiègne-Noyon
12 rue du fond Pernand
60321 COMPIEGNE
03 44 23 37 24
s.devuyst@ch-compiegnenoyon.fr

La liste des échantillons à fournir est la suivante et à chaque établissement participant à la consultation :

Produits	Quantité
Détergent désinfectant enzymatique pour la pré-désinfection et le nettoyage par immersion des dispositifs médicaux et des endoscopes	4 1 * 1
Détergent, désinfectant, sols et surfaces	1 unités
1 litre - Dilution maximum = 20 ml pour 8 l d'eau	
Détergent, désinfectant, sols et surfaces bidon de 5 litres	1 unités
Détergent, désinfectant, sols et surfaces dosette de 20ml	10 unités
Détergent, désinfectant des surfaces hautes	6 flacons
Détergent désinfectant sporicide en sachet	20 sachets
Lingettes pour nettoyage et désinfection à usage unique	1 paquet
Lingettes pour l'entretien des sondes d'échographies endocavitaires	1 kit
Lingettes pour l'entretien des verres à 3 miroirs	1 kit
Désinfectant pour la désinfection manuelle des dispositifs médicaux thermosensibles (endoscopes)	1 bidon (volume correspondant au traitement d'un endoscope)
Détartrant sanitaire - VINAIGRE BLANC 14° GEL	6 flacons
Détergent, désinfectant et détartrant des sanitaires - Moussant	6 flacons
Produit contre les taches d'iode	3 flacons
Gaze à usage unique pour balai trapèze en 20 g/m² - 60x17 cm, non imprégnés	1 sachet
Bandeau micro fibre usage court pour nettoyage du sol	5 bandeaux
Plateau de lavage avec bande velcro	1 unité
Kit de velcro	1 unité
Embout	1 unité
PAD - support de lavage velcro	1 unité
Manche télescopique en aluminium avec boule	1 unité
Lavettes microfibre usage long pour entretien des surfaces hautes	12 unités
Essuie mains pliés Z (avec fourniture des distributeurs)	1 carton
Rouleaux essuyage pour dévidoir automatique, bloc opératoire, chambre mortuaire	1 rouleau
Papier toilette à dévidage central	6 rouleaux et un distributeur
Papier hygiénique Rouleau de 200 feuilles doubles	6 rouleaux et un distributeur

Sacs servant de vestiaire pour le patient	1 rouleau
Savon doux pour lavage des mains et la toilette générale du patient - Flacon d'1 l avec pompe vissée	6 flacons
Savon doux pour lavage des mains et la toilette générale du patient - Flacon d'1 l Airless	6 flacons
Savon doux pour lavage des mains et la toilette générale du patient - 500 ML	6 flacons
Raclette sol 45 cm	1 unité
Raclette sol 55 cm	1 unité
Raclette sol 70 cm	1 unité
Balai nylon 30 cm	1 unité
Manche à balai agréé contact alimentaire	1 unité
Balai frottoir 31 cm environ	1 unité
Raclette vitre 25 cm	1 unité
Balai trapèze	1 unité
Manche en aluminium pour balai trapèze	1 unité
Destructeur d'odeur	4 sprays
Boule inox	1 unité
Tampon abrasif	1 unité
Lave vitres sans alcool	4 flacons
Disques pour décapage tous types de sol	1 unité
Disques de lavage microfibre	1 unité
Disques pour lustrage – polissage	1 unité
Crème à récurer	4 unités
Détergent manuel (lavage de la vaisselle à la main)	6 bidons
Sacs poubelles gris ou noir 110L	10 sacs
Sacs poubelles transparent 100L	10 sacs
Sacs poubelles blancs 20L	10 sacs
Sacs poubelles blancs 30L	10 sacs
Sacs poubelles transparent 130L	10 sacs
Sacs poubelles noir 50 L	10 sacs
Brosse à cheveux	1 unité
Brosse à dents	1 unité
Brosse à ongles	1 unité

Coton tige	1 paquet
Peigne démêloir	1 unité
Rasoir jetable pour le patient	1 unité
Dentifrice	1 unité
Mousse à raser	1 unité
Savonnette - 100 g glycériné	1 unité
Savonnette - 15 g	1 unité
Shampooing dosette	1 unité
Flacon de javel à 2,6% de chlore actif (prêt à l'emploi) en 1 l	6 flacons
Concentré d'eau de javel à 9,6% de chlore à diluer avec bouchon	6 flacons
Bassin de lit avec couvercle	1 unité
Urinal pour <u>homme</u> et urinal pour <u>femme</u>	1 unité (homme) + 1 unité (femme)
Verre du malade type "canard"	1 unité
Bocal urine avec couvercle	1 unité
Haricot à usage unique	10 unités
Boîte à dentier	4 unités
Crachoir	4 unités
Cuvette de toilette	1 unité
Bassine à vaisselle	1 unité
Brosse à vaisselle	1 unité
Pulvérisateur	1 unité
Pelle à poussière	1 unité
Balayette à poussière	1 unité
Poubelle salle de bain à pédale	1 unité
Poubelle pédale cuisine	1 unité
Ensemble balayette WC	1 unité
Bobine essuyage restauration	4 bobines
Serviettes de table	1 paquet (environ 50 serviettes)
Huile massage prévention escarres	6 flacons
Huile massage nourrissons 100ml	3 flacons
Crème protectrice pour les mains - pompe 500 ml	4 flacons
Sel adoucisseur (adoucisseur et lave-vaisselle semi-professionnel)	3 sacs

Lessive désinfectante sac de 13 à 15 kg	2 sacs
---	--------

Le candidat devra fournir les fiches techniques des produits échantillonnés.

Les échantillons proposés devront être de qualité et de grammage identique aux prestations fournies tout au long de la durée du/des marché(s).

Tout candidat ne souhaitant pas répondre favorablement à cette demande, ne sera pas retenu car la note technique ne pourrait être attribuée.

III.1.10 Auditions

Sans objet.

Article III.2 Condition de remise des candidatures et offres

Les candidats sont invités à tenir compte des aléas de la transmission électronique ; par conséquent, ils doivent prendre leurs précautions afin de s'assurer que la transmission électronique de leurs plis soit complète et entièrement achevée avant la date et l'heure limites de dépôt des offres.

III.2.1 Date et heure limites de réception des offres

La date limite de réception des candidatures et des offres est fixée au : 16 juin 2025 à 12h00

Conformément à l'article R2143-2 du Code de la Commande Publique, les candidatures et les offres reçues hors délai sont éliminées.

III.2.2 Conditions de remise des plis (par voie électronique)

Les candidats doivent **impérativement** remettre leur candidature et leur offre par voie dématérialisée exclusivement sur la plateforme d'acheteur https://www.marches-publics.gouv.fr avant la date et l'heure limite de réception des offres.

Le candidat doit **impérativement** remettre l'offre par voie dématérialisée exclusivement sur la plateforme d'acheteur https://www.marches-publics.gouv.fr avant la date et l'heure limite de réception des offres.

La transmission des documents fait l'objet d'un accusé de réception électronique. Seules les dates et heures reprises par cet accusé de réception et générées par le dispositif d'horodatage de la plateforme d'acheteur font foi pour le traitement de la procédure.

Aucune autre forme de transmission par voie électronique n'est acceptée (par exemple : e-mail).

L'accès réseau est au frais du candidat.

III.2.3 Formats des documents des candidatures et offres

Afin de pouvoir décompresser et lire les documents mis à disposition par le Pouvoir Adjudicateur, les candidats devront disposer des logiciels permettant de lire les formats suivants : Adobe®, Acrobate® (.p), et/ou Rich Text Format (.rtf), et/ou les fichiers compressés au format Zip (.zip)

La liste des formats de fichiers acceptés par le GHT ONE est la suivante :

- pouvant être ouverts par le logiciel Microsoft Word pour PC (extensions doc, txt, rtf)
- pouvant être ouverts par le logiciel Microsoft Excel (extensions xls)
- au format Acrobat Reader (extension pdf)
- au format jpeg (extension jpg) pour les images
- ou fournir gratuitement le programme permettant d'ouvrir lesdits fichiers.

III.2.4 Outils requis pour répondre par voie dématérialisée

Le candidat doit s'assurer de disposer sur son poste de travail des outils listés ci-dessous, en suppléments des logiciels bureautiques habituels :

Une machine virtuelle Java (Java Runtime Environment J2SE en version 4 : JRE 1.4.2_04 minimum). Ce logiciel est téléchargeable sur le site de SUN (http://www.java.com/fr/download/index.jsp).

III.2.5 Remise d'une copie de sauvegarde

L'envoi d'une copie de sauvegarde est autorisé et conseillée lors de la transmission des candidatures et des offres dans leur intégralité sur un support physique électronique (clé USB ou CD) par courrier, à l'adresse ci-après :

CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL COMPIEGNE-NOYON Direction des Achats, de la Logistique et des Travaux Cellule commande publique 8 avenue Henri Adnot BP 50029 60321 COMPIEGNE CEDEX

Elle devra être réceptionnée au plus tard à la date de réception des plis.

Cette copie de sauvegarde doit être placée dans un pli fermé comportant la mention lisible :

"<u>NE PAS OUVRIR</u>" 25-011_FOURNITURE DE PRODUITS D'HYGIENE ET DE DESINFECTION POUR LE GHT ONE

La copie de sauvegarde sera ouverte dans les cas suivants :

- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté par le Pouvoir Adjudicateur dans les candidatures et les offres transmises par voie électronique,
- lorsqu'une candidature et une offre ont été transmises par voie électronique, mais ne sont pas parvenues au CHCN dans les délais de dépôt des candidatures et des offres ou bien n'ont pas pu être ouvertes par le CHCN sous réserve que la copie lui soit parvenue dans les délais de dépôt des candidatures et des offres.

III.2.6 Transmission des virus

Tout document électronique envoyé par un candidat dans lequel un virus informatique est détecté par l'antivirus du CHCN fera l'objet d'un archivage de sécurité sans lecture dudit document. Ce document sera dès lors réputé n'avoir jamais été reçu et le candidat en sera informé.

III.2.7 Possibilité de signature électronique

Tous les documents transmis par voie électronique ou envoyés sur support physique électronique, et dont la signature en original est exigée, peuvent être signés individuellement par l'opérateur économique au moyen d'un certificat de signature électronique.

Il permet l'authentification de la signature du représentant de l'entreprise, signataire de l'offre.

Seuls les certificats de signature électronique conformes au RGS (référentiel général de sécurité) sont autorisés.

Le niveau minimum de sécurité exigé est ** ; les formats de signature acceptés sont : PAdES, CAdES, XAdES.

Les certificats sont réputés conformes au RGS s'ils émanent d'une liste de confiance française établie par le Ministre chargé de la réforme de l'Etat (www.references.modernisation.gouv.fr) ou d'une liste de confiance d'un autre Etat membre de l'Union Européenne (https://ec.europa.eu/information society/policy/esignature/trusted-list/tl-hr.pdf).

Si le certificat de signature électronique utilisé n'émane pas de l'une des listes de confiance susmentionnées, le candidat doit fournir l'ensemble des éléments nécessaires afin de prouver que le certificat de signature utilisé est bien conforme au RGS.

Le Pouvoir Adjudicateur souhaite attirer l'attention du candidat sur le délai administratif demandé par les organismes de certification pour la délivrance des certificats de signature électronique. Il convient donc d'anticiper le plus possible la demande de certificat par rapport à la date limite de réception des offres.

Si le candidat utilise un fichier compressé (au format ZIP par exemple), lors de la signature électronique des documents depuis le site Internet, les documents contenus dans le fichier compressé ne seront pas signés individuellement électroniquement. Il est donc fortement déconseillé aux candidats de déposer des fichiers compressés dans leurs réponses.

Article III.3 Contenu de l'enveloppe électronique

Chaque candidat doit produire un dossier de candidature et une offre complète comprenant l'ensemble des pièces visées ci-dessous.

III.3.1 Contenu des candidatures

Il est demandé au candidat de remettre les documents suivants :

- Un relevé d'Identité Bancaire (RIB)
- Un K-bis
- le Cahier des Clauses Particulières, dûment paraphé et signé**
- Le DUME (Document Unique de Marché Européen) article R-2143-4 du Code de la Commande Publique * complété, daté et signé**
- Les pièces prévues aux articles D.8222-5 ou D.8222-7 et D.8222-8 du Code du travail
- Les certificats sociaux et fiscaux (datant de moins de 3 mois)
- Une déclaration relative à la lutte contre le travail dissimulé (formulaire NOTI1)* datée et signée**

Le DUME est un formulaire par lequel les candidats à un marché public déclarent leurs capacités et leur aptitude pour participer à une procédure de marché public.

Il s'agit d'un document d'auto-déclaration, et l'eDUME est la version électronique de cette auto-déclaration. Le service DUME est une base de données alimentée via un site Internet mis à disposition par la Commission européenne. Il peut être utilisé par les acheteurs et les opérateurs économiques permettant de remplir le DUME en ligne.

Il est à noter que si les informations restent valables pour une nouvelle consultation, le DUME déjà complété lors d'une précédente procédure de passation de marché public peut alors être réutilisé.

Lors de la publication de la procédure sur la plateforme PLACE, un DUME est généré automatiquement. Le formulaire peut alors être complété en ligne puis transmis avec l'offre. A défaut de produire le DUME les candidats peuvent remettre la lettre de candidature (imprimé DC1) et la déclaration du candidat (imprimé DC2) datée et signée.

Selon l'article R-2351 du Code de la Commande Publique, les candidats peuvent fournir les documents justificatifs par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique « coffre-fort numérique ».

Le candidat ayant choisi ce mode de transmission peut se contenter de communiquer le lien dans le mémoire technique.

Si le candidat a choisi de déposer ses documents justificatifs sur le coffre-fort de la plateforme PLACE, le Pouvoir Adjudicateur peut obtenir directement ces documents, à partir du numéro de SIRET avec lequel le candidat a déposé sa candidature sur la plateforme.

III.3.2 Contenu des offres

Les documents et renseignements suivants sont **IMPERATIFS**:

- Le Cahier des Clauses Particulières valant RC, dûment paraphé et signé
- L'acte d'engagement dûment rempli et signé par la personne habilitée à engager juridiquement et financièrement le candidat
- L'annexe 2 « Cadre de réponse technique et financier »
 - 1 par lot Cadre de réponse (technique et financier), complétée, datée et signée (prix HT et TTC) aux formats Excel et pdf,
 - Onglet Fiche fournisseur au format Excel
- Un mémoire technique qui devra faire apparaître :
 - o une présentation de la société, détaillant ses références
 - o la méthodologie proposée pour assurer l'ensemble des prestations
 - o un mode de fonctionnement dégradé en cas d'évènement extérieurs (grèves, intempéries, crise sanitaire);
 - o les pratiques **Développement Durable** du candidat
 - o les fiches techniques des produits listés dans les besoins

^{*} Les imprimés ATTRI1, DUME, NOTI1, etc. peuvent être téléchargés sur le site Internet du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie : https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat

^{**} Les documents peuvent être signés manuellement ou électroniquement.

Les offres sont valables 120 jours à compter de la date de réception des offres.

Les éléments demandés dans le présent document correspondent à des exigences minimum, la proposition du candidat peut aller au-delà.

Article III.4 SELECTION DES CANDIDATS - JUGEMENT DES OFFRES

Seuls peuvent être ouverts les plis qui ont été reçus au plus tard à la date et l'heure limites.

III.4.1 Examen des candidatures et des offres

La sélection des candidatures est effectuée selon le chapitre IV, section 1 du Code de la Commande Publique.

Le Pouvoir Adjudicateur qui constate que des pièces dont la production était demandées absentes ou incomplètes, peut demander à tous les candidats concernés de compléter leur dossier de candidature conformément à l'article R2144-2 du Code de la Commande Publique.

Le Pouvoir Adjudicateur ou son représentant élimine les candidatures qui, en application de l'article R2144-2 du Code de la Commande Publique, ne peuvent être admises. Les candidatures sont examinées au regard des niveaux de capacités professionnelles, techniques et financières.

Les candidats non retenus en sont informés conformément à l'article R2181-1 du Code de la Commande Publique

Conformément à l'article R2352-1 du Code de la Commande Publique, l'acheteur vérifie que les offres qui n'ont pas été éliminées en application du IV de l'article 43 sont régulières, acceptables et appropriées.

Une <u>offre irrégulière</u> est une offre qui ne respecte pas les exigences formulées dans les documents de la consultation notamment parce qu'elle est incomplète, ou qui méconnaît la législation applicable notamment en matière sociale et environnementale.

Une <u>offre inacceptable</u> est une offre dont le prix excède les crédits budgétaires alloués au marché public tels qu'ils ont été déterminés et établis avant le lancement de la procédure.

Une <u>offre inappropriée</u> est une offre sans rapport avec le marché public parce qu'elle n'est manifestement pas en mesure, sans modification substantielle, de répondre au besoin et aux exigences de l'acheteur formulées dans les documents de la consultation.

Le Pouvoir Adjudicateur éliminera les offres non conformes à l'objet du marché ou au présent règlement de consultation.

Toutefois, le Pouvoir Adjudicateur peut autoriser tous les soumissionnaires concernés à régulariser les offres irrégulières dans un délai de 10 jours, à condition qu'elles ne soient pas anormalement basses.

III.4.2 Analyse et classement des offres

Le jugement des offres sera réalisé dans les conditions prévues au chapitre II sections 1 et 2 du Code de la Commande Publique.

L'analyse des offres sera effectuée par le Pouvoir Adjudicateur et les offres seront notées et classées par ordre décroissant. L'offre la mieux notée est retenue.

Pour les candidats dont les offres sont jugées recevables, l'examen des offres et leur jugement sera effectué en fonction des critères notés et pondérés de la manière suivante :

- Critère Economique pondération 50 %
- Critère Qualité technique pondération 45 % détaillée comme suit :
 - Evaluation des utilisateurs : 10 % ;
 - Evaluation de la norme : 10 % ;
 - o Accompagnement sur le terrain : 5%
 - Qualité et diversité des distributeurs : 5%
 - Délai de livraison : 15%
- Critère Développement Durable pondération 5 %.
 - Proposition de solutions permettant de diminuer la consommation des emballages
 - Liste INCI détaillée et complète (sans parfum, ni colorant etc.)
 - Réduction des émissions de CO2
 - o Présentation de la politique environnementale et sociétale

A cet effet, le candidat veillera à bien préciser et/ou développer dans son offre les points concernant ces critères.

Article III.5 ATTRIBUTION ET NOTIFICATION

III.5.1 Attribution

Le Pouvoir Adjudicateur choisit l'offre la mieux classée en application du ou des critères d'attribution. En cas d'égalité de note finale, l'offre ayant obtenu la meilleure note au critère « Qualité Technique » est classée en première position.

III.5.2 Notification

Le(s) candidat(s) dont l'offre (les offres) n'est (ne sont) pas retenue(s) et celui (ceux) dont l'offre (les offres) est (sont) retenue(s) en est (sont) informé(s) par courrier conformément à l'article R2181-5 du Code de la Commande Publique.

La notification de non attribution du marché public comporte la mention du délai de suspension pendant lequel le Pouvoir Adjudicateur ne pourra signer les marchés avec les Titulaires. Une fois le délai de suspension écoulé, les marchés seront notifiés.

Lorsque le candidat, dont l'offre a été retenue, ne produit pas les attestations et certificats requis, le Pouvoir Adjudicateur attribue les marchés dans l'ordre du classement mentionné dans le rapport de choix.

A	A Compiègne,
Le	Le
Le Titulaire du marché,	La Directrice du Centre Hospitalier,
	Catherine LATGER

Annexe 1. DEFINITION DES BESOINS

La consultation est composée de 41 lots, dont chaque item apparait dans le descriptif de chaque lot qui sera pris en compte pour l'analyse et l'évaluation ainsi que le respect des normes.

Dans l'annexe « TABLEAU DES BESOINS », il est indiqué pour chaque lot : le volume estimatif annuel de consommation des établissements.

Les quantités d'échantillons sont renseignées au paragraphe III.1.9 Visites, tests, échantillons et/ou auditions.

Les échantillons doivent être envoyés/déposés avant la date de remise des offres, soit le 16 juin 2025.

juin 2025.	
Lot n°1	Détergent désinfectant enzymatique pour la pré-désinfection et le nettoyage par immersion des dispositifs médicaux et des endoscopes
COMPOSITION ET PRINCIPES ACTIFS	Produit formulé sans composé(s) Cancérogène / Mutagène / Reprotoxique. La présence d'un tel composé entrainera le rejet de l'offre.
	Produit ayant une formulation anti corrosive
	Spectre minimum :
	- Bactéricidie : NF EN 13727, NF EN 14561
ACTIVITE	- Levuricidie : NF EN 13624 (Candida albicans), NF EN 14562 (Candida albicans)
ANTIMICROBIENNE ET NORMES ASSOCIEES	Activité complémentaire :
(« Guide pour le choix des	- Virucidie : NF EN 14476
désinfectants », SF2H, 2015, rubrique 5)	Les normes de phase 2 ou d'application doivent être réalisées en conditions de saleté. Les tests doivent être passés sur la version la plus récente de chaque norme. Les temps de contact pour l'action revendiquée doivent être les plus courts possible.
	Fournir un dossier scientifique complet avec les PV de passage des différentes normes. Le non passage d'une de ces normes, et/ou l'absence d'un dossier scientifique entrainera le rejet de l'offre.
	Produit liquide enzymatique
PRESENTATION	Produit concentré à préparer extemporanément par dilution
	Marquage CE
CONDITIONNEMENT	Bidon de 5 litres avec pompe doseuse (indiquer le nombre de pompes délivrés par nombre de bidons).
	L'utilisation de centrale de dilution n'est pas souhaitée.
	Préciser les conditions de stockage
CONSERVATION	Préciser les durées de conservation (péremption) du produit : avant ouverture du contenant / après

	dilution
	Le produit devra être stable après dilution au moins 96h.
	Le produit devra être stable après ouverture du contenant plusieurs mois.
COMPATIBILITE	Préciser les éventuelles incompatibilités entre le produit et les matériaux
TOXICITE	Préciser l'énoncé des risques toxicologiques : toxicité cutanée, oculaire, respiratoire
QUANTITES	1800 litres à titre estimatif
ECHANTILLONS	1 bidon

Lot n°2	Détergent désinfectant surfaces, mobiliers, sols
COMPOSITION ET PRINCIPES ACTIFS	Produit formulé sans substances classées comme cancérogènes et/ou mutagènes et/ou toxiques pour la reproduction
ACTIVITE ANTIMICROBIENNE ET NORMES ASSOCIEES (« Guide pour le choix des désinfectants », SF2H, 2015, rubrique 1)	Spectre minimum: - Bactéricidie: NF EN 13727 - Levuricidie: NF EN 13624 (Candida albicans) - Virucidie sur Vaccinia virus (NF EN 14476) Activité complémentaire: - Fongicidie: NF EN 13624 (Candida albicans et Aspergillus niger) - Virucidie: NF EN 14476 Les normes de phase 2 ou d'application doivent être réalisées en conditions de saleté. Les tests doivent être passés sur la version la plus récente de chaque norme. Les temps de contact pour l'action revendiquée doivent être les plus courts possible. Fournir un dossier scientifique complet avec les PV de passage des différentes normes. Le non passage d'une de ces normes, et/ou l'absence d'un dossier scientifique entrainera le rejet de l'offre.
PRESENTATION	Produit liquide concentré à préparer extemporanément par dilution
CONDITIONNEMENT	Flacon d'un litre avec chambre doseuse Dosettes 20 ml Flacons 5 litres
CONSERVATION	Préciser les conditions de stockage Préciser les durées de conservation (péremption) du produit : avant ouverture du contenant / après ouverture du contenant / après dilution Le produit devra être stable après ouverture du contenant plusieurs mois.

COMPATIBILITE	Produit compatible avec les sols plastiques protégés ou non, sols de type TARALAY, carrelages, peintures et mobiliers Préciser les éventuelles incompatibilités entre le produit et les matériaux
TOXICITE	Préciser l'énoncé des risques toxicologiques : toxicité cutanée, oculaire, respiratoire
QUANTITES	2 000 litres à titre estimatif
ECHANTILLONS	Uniquement pour flacons 1 litre (1) et dosettes 20 ml (10).

Lot n°3	Détergent désinfectant surfaces hautes prêt à l'emploi
COMPOSITION ET PRINCIPES ACTIFS	Produit formulé sans substances classées comme cancérogènes et/ou mutagènes et/ou toxiques pour la reproduction Préciser la présence éventuelle de parfums
ACTIVITE ANTIMICROBIENNE ET NORMES ASSOCIEES (« Guide pour le choix des désinfectants », SF2H, 2015, rubrique 1)	Spectre minimum: - Bactéricidie: NF EN 13727 - Levuricidie sur Vaccinia virus (NF EN 14476) Activité complémentaire: - Fongicidie: NF EN 13624 (Candida albicans et Aspergillus niger) - Virucidie: NF EN 13624 (Candida albicans et Aspergillus niger) - Virucidie: NF EN 14476 Les normes de phase 2 ou d'application doivent être réalisées en conditions de saleté. Les tests doivent être passés sur la version la plus récente de chaque norme. Les temps de contact pour l'action revendiquée doivent être les plus courts possible. Fournir un dossier scientifique complet avec les PV de passage des différentes normes. Le non passage d'une de ces normes, et/ou l'absence d'un dossier scientifique entrainera le rejet de l'offre.
PRESENTATION	Produit prêt à l'emploi en pistolet pulvérisateur
CONDITIONNEMENT	Flacon mousseur de 500 ml à 1000 ml
CONSERVATION	Préciser les conditions de stockage Préciser les durées de conservation (péremption) du produit : avant ouverture du contenant / après ouverture du contenant. Le produit devra être stable après ouverture du contenant plusieurs mois.
COMPATIBILITE	Préciser les éventuelles incompatibilités entre le produit et les matériaux
TOXICITE	Préciser l'énoncé des risques toxicologiques : toxicité cutanée, oculaire, respiratoire
QUANTITES	5 000 flacons de 750ml à titre estimatif
ECHANTILLONS	6 flacons

Lot n°4	Détergent désinfectant sporicide en sachet
COMPOSITION ET PRINCIPES ACTIFS	Produit formulé sans substances classées comme cancérogènes et/ou mutagènes et/ou toxiques pour la reproduction
ACTIVITE ANTIMICROBIENNE ET NORMES ASSOCIEES (« Guide pour le choix des désinfectants », SF2H, 2015, rubrique 1)	Spectre minimum: - Bactéricidie: NF EN 13727 - Levuricidie: NF EN 13624 (Candida albicans) - Virucidie sur Vaccinia virus (NF EN 14476) - Sporicidie sur les spores de Clostridium difficile Bacillus subtilis et cereus (EN 17126) Activité complémentaire: - Fongicidie: NF EN 13624 (Candida albicans et Aspergillus niger) - Virucidie: NF EN 14476 Les normes de phase 2 ou d'application doivent être réalisées en conditions de saleté. Les tests doivent être passés sur la version la plus récente de chaque norme. Les temps de contact pour l'action revendiquée doivent être les plus courts possible. Fournir un dossier scientifique complet avec les PV de passage des différentes normes. Le non passage d'une de ces normes, et/ou l'absence d'un dossier scientifique entrainera le rejet de l'offre.
PRESENTATION	Produit à diluer Poudre ou liquide
CONDITIONNEMENT	Doses unitaires
CONSERVATION	Préciser les conditions de stockage Préciser les durées de conservation (péremption) du produit : avant ouverture du contenant / après ouverture du contenant / après dilution
COMPATIBILITE	Produit compatible avec les sols plastiques protégés ou non, sols de type TARALAY, carrelages, peintures et mobiliers Préciser les éventuelles incompatibilités entre le produit et les matériaux
TOXICITE	Préciser l'énoncé des risques toxicologiques : toxicité cutanée, oculaire, respiratoire
QUANTITES	3000 sachets à titre estimatif
ECHANTILLONS	20 sachets

Lot n°5	Lingettes détergentes désinfectantes
COMPOSITION ET PRINCIPES ACTIFS	Produit formulé sans substances classées comme cancérogènes et/ou mutagènes et/ou toxiques pour la reproduction
ACTIVITE ANTIMICROBIENNE ET NORMES ASSOCIEES (« Guide pour le choix des désinfectants », SF2H, 2015, rubrique 2)	Pour le liquide d'imprégnation des lingettes Spectre minimum: - Bactéricidie: NF EN 13727 - Levuricidie sur Vaccinia virus (NF EN 14476) Activité complémentaire: - Fongicidie: NF EN 13624 (Candida albicans et Aspergillus niger) - Virucidie: NF EN 13624 (Candida albicans et Aspergillus niger) - Virucidie: NF EN 14476 Les normes de phase 2 ou d'application doivent être réalisées en conditions de saleté. Les tests doivent être passés sur la version la plus récente de chaque norme. Les temps de contact pour l'action revendiquée doivent être les plus courts possible. Fournir un dossier scientifique complet avec les PV de passage des différentes normes. Le non passage d'une de ces normes, et/ou l'absence d'un dossier scientifique entrainera le rejet de l'offre.
PRESENTATION	Lingettes pré-imprégnées Prêtes à l'emploi A usage unique Environ 20 cm x 15 cm
CONDITIONNEMENT	Boîte souple ou rigide 100 lingettes environ
CONSERVATION	Préciser les conditions de stockage Préciser les durées de conservation (péremption) du produit : avant ouverture du contenant / après ouverture du contenant
COMPATIBILITE	Préciser les éventuelles incompatibilités entre le produit et les matériaux
TOXICITE	Préciser l'énoncé des risques toxicologiques : toxicité cutanée, oculaire, respiratoire
QUANTITES	200 000 lingettes à titre estimatif
ECHANTILLONS	1 sachet

Lot n°6	Lingettes pour l'entretien des sondes d'échographies endocavitaires
COMPOSITION ET PRINCIPES ACTIFS	Produit formulé sans substances classées comme cancérogènes et/ou mutagènes et/ou toxiques pour la reproduction
	Produit conforme aux recommandations « Prévention du risque infectieux associé aux actes d'échographie endocavitaire - 2019 » avec une étape de détergence et une étape de désinfection
ACTIVITE ANTIMICROBIENNE ET NORMES ASSOCIEES d'après les recommandations « Prévention du risque infectieux associé aux actes d'échographie endocavitaire - 2019 »	Niveau de désinfection intermédiaire (DNI) par conformité aux normes : - Bactéricidie : EN 16615 (Staphylococcus aureus, Pseudomonas aeruginosa, Enterococcus hirae), réduction de 5 log - Levuricidie : EN 16615 (Candida albicans), réduction de 4 log - Fongicidie : EN 13624 et EN 14562 (Candida albicans, Aspergillus brasiliensis), réduction de 4 log - Tuberculocidie : EN 14348 et EN 14563 (Mycobacterium terrae), réduction de 4 log - Virucidie : EN 14476 (Poliovirus, Adénovirus, Norovirus murin), réduction de 4 log Les temps d'application et de contact doivent être compatibles avec l'usage sur une sonde d'échographie endocavitaire.
PRESENTATION	Lingettes
CONDITIONNEMENT	Il doit permettre pour chaque lingette une imprégnation optimale en produit
CONSERVATION	Préciser les conditions de stockage Préciser les durées de conservation (péremption) du produit : avant ouverture du contenant / après ouverture du contenant
COMPATIBILITE	Préciser les éventuelles incompatibilités entre le produit et les matériaux Produit compatible avec les sondes d'échographie
TOXICITE	Préciser l'énoncé des risques toxicologiques : toxicité cutanée, oculaire, respiratoire
QUANTITES	Estimation : 3500 actes par an
ECHANTILLONS	1 kit

Lot n°7	Lingettes pour l'entretien des verres à 3 miroirs
COMPOSITION ET PRINCIPES ACTIFS	Produit formulé sans substances classées comme cancérogènes et/ou mutagènes et/ou toxiques pour la reproduction
ACTIVITE ANTIMICROBIENNE ET NORMES ASSOCIEES	- Bactéricidie : EN 16615 (Staphylococcus aureus, Pseudomonas aeruginosa, Enterococcus hirae), réduction de 5 log
	- Levuricidie : EN 16615 (Candida albicans), réduction de 4 log
	 Fongicidie: EN 13624 et EN 14562 (Candida albicans, Aspergillus brasiliensis), réduction de 4 log
	- Tuberculocidie : EN 14348 (Mycobacterium terrae), réduction de 4 log
	 Virucidie: EN 14476 (Poliovirus, Adénovirus, Norovirus murin), réduction de 4 log
PRESENTATION	Lingettes
CONDITIONNEMENT	Il doit permettre pour chaque lingette une imprégnation optimale en produit
CONSERVATION	Préciser les conditions de stockage Préciser les durées de conservation (péremption) du produit : avant ouverture du contenant / après ouverture du contenant
COMPATIBILITE	Préciser les éventuelles incompatibilités entre le produit et les matériaux Produit compatible avec les verres à 3 miroirs
TOXICITE	Préciser l'énoncé des risques toxicologiques : toxicité cutanée, oculaire, respiratoire
QUANTITES	Estimation: 1000 actes par an
ECHANTILLONS	1 kit

Lot n°8	Désinfectant pour la désinfection manuelle des dispositifs médicaux thermosensibles (endoscopes)
COMPOSITION ET PRINCIPES ACTIFS	Acide peracétique
ACTIVITE ANTIMICROBIENNE ET NORMES ASSOCIEES (« Guide pour le choix des désinfectants », SF2H, 2015, rubrique 6)	Désinfection de haut niveau (contact cavités stériles ou système vasculaire) Spectre minimum: - Bactéricidie: NF EN 13727, NF EN 14561 - Fongicidie (Candida albicans + Aspergillus niger): NF EN 13624, NF EN 14562 - Mycobactéricidie (Mycobacterium terrae + Mycobacterium avium): NF EN 14348, NF EN 14563 - Virucidie: NF EN 14476 (Adénovirus, Norovirus, Poliovirus) - Sporicidie: NF EN 17126 (Clostridioides difficile, Bacillus subtilis) Les normes de phase 2 ou d'application doivent être réalisées en conditions de propreté. Les tests doivent être passés sur la version la plus récente de chaque norme. Les temps de contact pour l'action revendiquée doivent être les plus courts possible. Fournir un dossier scientifique complet avec les PV de passage des différentes normes. Le non passage d'une de ces normes, et/ou l'absence d'un dossier scientifique entrainera le rejet de l'offre.
PRESENTATION	Produit prêt à l'emploi Ou produit concentré à préparer extemporanément par dilution avec ou sans flacon d'activation Liquide Mise à disposition de bandelettes réactives Marquage CE
CONDITIONNEMENT	Bidon de 5 litres ou autres présentations
CONSERVATION	Préciser les conditions de stockage Préciser les durées de conservation (péremption) du produit : avant ouverture du contenant / après ouverture du contenant et le cas échéant après dilution/activation
COMPATIBILITE	Préciser les éventuelles incompatibilités entre le produit et les matériaux
TOXICITE	Préciser l'énoncé des risques toxicologiques : toxicité cutanée, oculaire, respiratoire
QUANTITES	5 800 litres à titre estimatif
ECHANTILLONS	Volume correspondant au traitement d'un endoscope

Lot n°9.1	Détartrant sanitaires Vinaigre gel 14°
ACTIVITE	 Produit détartrant à destination des sanitaires (cuvettes de WC, sanitaires, robinetteries, paroi de douche,) Action rapide
PRESENTATION	Produit liquideUtilisable pur
CONDITIONNEMENT	 Flacon gicleur d'environ 1 litre Pas de flacon pulvérisateur
CONSERVATION	 Préciser les conditions de stockage Préciser les durées de conservation (péremption) du produit : avant ouverture du contenant après ouverture du contenant
COMPATIBILITE	 Préciser les éventuelles incompatibilités entre le produit et les matériaux Non corrosif Sans danger pour les robinetteries
TOXICITE	 Préciser l'énoncé des risques toxicologiques : toxicité cutanée, oculaire, respiratoire Préciser l'existence de pictogrammes de danger selon le règlement CLP en vigueur depuis le 1^{er} juin 2015
QUANTITES	- 2 400 litres à titre estimatif
ECHANTILLONS	- 6 flacons

Lot n°9.2	Détergent détartrants sanitaires moussant
PRODUITS	Détergent, désinfectant et détartrant des sanitaires - Moussant
CONDITIONNEMENT	- Spray 750 ml environ - Bidon 5 litres

CONSERVATION	 Préciser les conditions de stockage Préciser les durées de conservation (péremption) du produit : avant ouverture du contenant après ouverture du contenant
COMPATIBILITE	 Préciser les éventuelles incompatibilités entre le produit et les matériaux Non corrosif Sans danger pour les robinetteries
TOXICITE	 Préciser l'énoncé des risques toxicologiques : toxicité cutanée, oculaire, respiratoire Préciser l'existence de pictogrammes de danger selon le règlement CLP en vigueur depuis le 1^{er} juin 2015
QUANTITES	- 432 litres à titre estimatif
ECHANTILLONS	- 6 flacons

Lot n°10	Produit contre les taches d'iode
ACTIVITE	 Produit permettant d'enlever les taches d'iode sur sols et surfaces
PRESENTATION	 Produit prêt à l'emploi en pistolet pulvérisateur
CONDITIONNEMENT	- Flacon mousseur de 500 ml à 1000 ml
CONSERVATION	 Préciser les conditions de stockage Préciser les durées de conservation (péremption) du produit : avant ouverture du contenant ; après ouverture du contenant.
COMPATIBILITE	 Préciser les éventuelles incompatibilités entre le produit et les matériaux
TOXICITE	 Préciser l'énoncé des risques toxicologiques : toxicité cutanée, oculaire, respiratoire
QUANTITES	- Besoin estimatif 40 flacons par an
ECHANTILLONS	– 3 flacons

Lot n°11	Gazes à usage unique non imprégnées pour balayage du sol
ACTIVITE	 Gaze à usage unique
PRESENTATION	Gaze non-imprégnéeDimension environ 60 x 20 cm
CONDITIONNEMENT	 Sachet d'environ 100 gazes
COMPATIBILITE	 Utilisable sur balai trapèze en caoutchouc
QUANTITES	- Quantitatif estimatif 300 000 gazes par an
ECHANTILLONS	- 1 sachet

Lot n°12	Bandeau micro fibre usage court pour nettoyage du sol
COMPOSITION	 Bandeau contenant plus de 70% de microfibre Préciser : la composition du bandeau le pourcentage de microfibre la finesse du fil (en décitex) le poids du produit au m² le poids du produit sec le poids du produit en fin d'utilisation
PRESENTATION	 Bandeau velcro Taille environ 10 x 50 cm Couleurs différentes pour faciliter le suivi du renouvellement
ACCOMPAGNEMENT	 Le candidat retenu devra proposer une solution pour accompagner les équipes sur le terrain lors de la mise en place puis de façon ponctuelle
IMPREGNATION	 1 bandeau doit couvrir au moins 20 m² (préciser la surface couverte) Préciser la quantité de solution imprégnée par bandeau Le produit doit être utilisable pour nettoyer les sols à l'eau

LAVAGE	 Nombre de lavages supportés inférieur à 100 (usage court) Stabilité dimensionnelle après lavages Préciser la température recommandée de lavage Préciser la température maximale de lavage
CONCEPTION RECYCLAGE	 Préciser le pays dans lequel le produit est fabriqué Préciser s'il existe une filière de valorisation des bandeaux usagés
QUANTITES	- Quantité estimatif 10 000
ECHANTILLONS	- 5 bandeaux

Lot n°13	Balai, manche, velcro, semelle et PAD
Balai trapèze en aluminium pour utilisation de frange velcro	 Support aluminium facile à laver; Forme trapézoïdale pour nettoyer les coins de façon optimale, Languettes remplaçables, Extrémités en caoutchouc pour protéger les meubles et les plinthes, Système de blocage pour nettoyer facilement les murs et les plinthes, Longueur d'environ 40 cm Fourniture de consommable et/ou pièce de rechange pour balai: bande velcro, embout de plateau et autres pièces détachées.
2. PAD velcro adapté au plateau	 PAD velcro auto agrippant adapté au plateau de lavage, Longueur d'environ 40 cm, Forme trapézoïdale,
3. Manche aluminium ergonomique réglable	 Manche aluminium professionnel ergonomique spécialement conçu pour l'adaptation des systèmes de balayage et lavage à plat; Télescopique de 1,00 à 1,60 mètre; Réglable pour chacune des utilisations, Boule ergonomique pivotante, Verrouillage rapide, Trois perçages à 5mm, 17mm et 22mm du bord, Diamètre de 22mm, Le petit tube est compatible avec toutes les montures de lavage avec connexion par griffes.

Lot n°14	Lavettes microfibre usage long pour entretien des surfaces hautes
COMPOSITION	 Lavette 100% microfibre; Préciser: la composition; le pourcentage de microfibre; la finesse du fil (en décitex); le poids du produit au m²; le poids du produit sec; le poids du produit en fin d'utilisation
PRESENTATION	 Format rectangulaire de 800 à 1200 cm² Couleurs différentes pour faciliter le suivi du renouvellement
ACCOMPAGNEMENT	 Le candidat retenu devra proposer une solution pour accompagner les équipes sur le terrain lors de la mise en place puis de façon ponctuelle
IMPREGNATION	 Produit utilisable avec la technique de pré-imprégnation Préciser la quantité de solution imprégnée par lavette (en ml)
LAVAGE	 Nombre de lavages supportés > 300 Stabilité dimensionnelle après lavages Préciser la température recommandée de lavage Préciser la température maximale de lavage
CONCEPTION RECYCLAGE	 Préciser le pays dans lequel le produit est fabriqué Préciser s'il existe une filière de valorisation des lavettes usagées
QUANTITES	- Estimation environ 40 000
ECHANTILLONS	- 12 lavettes

Lot n°15	Essuie mains pliés en Z
COMPOSITION	 Ouate de cellulose 21 g/m2 environ Fibre 100% recyclée
PRESENTATION	 Pliage en Z 2 plis ou technologie équivalente Format 20 x 23 cm environ
ACCOMPAGNEMENT	 Le candidat retenu devra proposer une solution pour accompagner les équipes sur le terrain lors de la mise en place puis de façon ponctuelle

CONCEPTION	- Préciser le pays dans lequel le produit est fabriqué
RECYCLAGE	 Le candidat retenu devra proposer une solution de recyclage des essuie-mains usagés, en précisant les conditions opérationnelles
DISTRIBUTEURS	 Mise à disposition de petits et grands distributeurs A la mise en route du marché, désinstallation des anciens distributeurs + installations des nouveaux distributeurs
QUANTITES	- 16 269 000 format environ
ECHANTILLONS	- 1 carton

Lot n°16	Rouleaux essuyage pour dévidoir automatique, bloc opératoire, chambre mortuaire
COMPOSITION	 Ouate de cellulose 25 g/m² environ x 2 Fibre recyclée
PRESENTATION	 143 mètres de longueur environ, 2 plis, Format 24,7 cm environ en largeur
ACCOMPAGNEMENT	 Le candidat retenu devra proposer une solution pour accompagner les équipes sur le terrain lors de la mise en place puis de façon ponctuelle
CONCEPTION	- Préciser le pays dans lequel le produit est fabriqué
DISTRIBUTEURS	 Mise à disposition de petits et grands distributeurs Distributeur d'essuie mains électrique à infrarouge
QUANTITES	- 165 bobines environ

Lot n°17.1	Papier hygiénique dévidage centrale
COMPOSITION	 Ouate de cellulose Fibre 100% recyclée
PRESENTATION	 2 plis ou technologie équivalente Dimension du format 13 x 18 cm environ Nb de format par rouleaux (actuel = 620)
CONCEPTION	 Préciser le pays dans lequel le produit est fabriqué
DISTRIBUTEURS	 Mise à disposition de petits et grands distributeurs A la mise en route du marché, désinstallation des anciens distributeurs + installations des nouveaux distributeurs
QUANTITES	– 25 600 rouleaux
ECHANTILLONS	- 6 rouleaux + un distributeur

Lot n°17.2	Papier toilette
COMPOSITION	Ouate de celluloseFibre 100% recyclée
PRESENTATION	 2 plis ou technologie équivalente Environ 200 format par rouleaux
CONCEPTION	- Préciser le pays dans lequel le produit est fabriqué
DISTRIBUTEURS	Mise à disposition de distributeurs
QUANTITES	- 4 500 rouleaux environ
ECHANTILLONS	- 6 rouleaux + un distributeur

Lot n°18	Sac vestiaire effet du patient
ACTIVITE	 Sac en plastique opaque avec lien coulissant basse densité Environ 30μ
PRESENTATION	 50 litres Avec identification spécifique "Effet du patient" ou "vestiaire" et un emplacement pour le nom du service.
CONDITIONNEMENT	– Rouleaux
QUANTITES	- 33 000 unités
ECHANTILLONS	– 1 rouleau

Lots n°19	Savon liquide hypoallergénique
COMPOSITION ET PRINCIPES ACTIFS	 Savon obtenu par réaction de saponification Sans parfum, sans colorant Sans conservateurs chimiques
PRESENTATION	 Savon liquide Utilisable pour l'hygiène des mains et l'hygiène corporelle (y compris chez les enfants)
CONDITIONNEMENT	 Flacon 1 litre pompe (mousse) Flacon 500 ml pompe (mousse) Flacon 1 litre airless Flacon unidose pour douche pré-opératoire
SUPPORTS / DISTRIBUTEURS	- Fourniture de supports universels pour les flacons 1 litre et 500 ml
CONSERVATION	 Préciser les conditions de stockage Préciser les durées de conservation (péremption) du produit : Avant ouverture du contenant Après ouverture du contenant
TOXICITE	 Préciser l'énoncé des risques toxicologiques : toxicité cutanée, oculaire, respiratoire
ACCOMPAGNEMENT	 Le candidat retenu devra proposer une solution pour accompagner les équipes sur le terrain (formations en service, au bloc opératoire)
QUANTITES	 A titres estimatif 10 000 litres (toutes présentations confondues)
ECHANTILLONS	- 6 de chaque présentation

Lot n°20	Balais et raclettes
	Raclette sol 45 cm
	Raclette sol 55 cm
	Raclette sol 70 cm
PRODUITS	Balai nylon 30 cm
	Manche à balai agréé contact alimentaire
	Balai frottoir 31 cm environ
	Raclette vitre 25 cm
DESCRIPTIF	Raclette sol 45 cm: Agrafé en fil inoxydable. Résistant au froid, au chaud et aux produits chimiques (détergents, désinfectants) qualité alimentaire. support PVC ou polypropylène.
	Raclette sol 55 cm: Agrafé en fil inoxydable. Résistant au froid, au chaud et aux produits chimiques (détergents, désinfectants) qualité alimentaire. support PVC ou polypropylène.
	Raclette sol 70 cm: Agrafé en fil inoxydable. Résistant au froid, au chaud et aux produits chimiques (détergents, désinfectants) qualité alimentaire. support PVC ou polypropylène.
	<u>Balai nylon 30 cm</u> : Produit répondant aux normes HACCP pour le secteur alimentaire. Monture en polypropylène blanc. Pas d'absorption d'eau ou de détergent. Fibres polyester résistant. 30 cm souple
	Manche à balai agréé contact alimentaire: Fibre de verre. Avec tige filetée, adaptable sur les raclettes sols, balai nylon et frottoir. Option: divers couleurs. Conforme aux normes européennes.
	Balai frottoir 31 cm environ : Produit répondant aux normes HACCP pour le secteur alimentaire - dur
	Raclette vitre 25 cm : Longueur 25 cm environ.

Lot n°21	Balai trapèze
PRODUITS	Balai trapèze Manche en aluminium pour balai trapèze
DESCRIPTIF	Balai trapèze : Pour balayage humide, dimension 10x55 cm, semelle caoutchouc et socle rigide. Manche en aluminium pour balai trapèze : Manche à balai adaptable sur les balais trapèzes

Lot n°22	Destructeur d'odeur
PRODUIT	Destructeur d'odeur
DESCRIPTIF	Micro-organisme de classe 1. Norme NF X 42.040. Pulvérisateur, prêt à l'emploi de 0,5L à 1L. Biodégradable, non irritant, non corrosif. Applicable sur toutes surfaces. Traitement non acide pour éliminer les odeurs. Bactéries actives.

Lot n°23	Eponges abrasives
PRODUITS	Boule inox Tampon abrasif
DESCRIPTIF	Boule inox : Petite boule de 40 g à 60 g environ Tampon abrasif : A récurer, sans éponge, dim 15x23 (environ). Nettoyage des ustensiles de cuisine. Forte résistance et ne raye pas.

Lot n°24	Lave vitres sans alcool
PRODUIT	Lave vitres sans alcool
DESCRIPTIF	Nettoyant ou dégraissant sans trace, de haute qualité, en flacon vaporisateur uniquement de 500 ml et de 750 ml. De composition aqueuse sans alcool prêt à l'emploi contenant des agents de surface et éventuellement des abrasifs destinés au nettoyage des vitres et des glaces.

Lot n°25	Disques pour sols
	Disques pour décapage tous types de sol
PRODUITS	Disques de lavage microfibre
	Disques pour lustrage – polissage
DESCRIPTIF	<u>Disques pour décapage tous types de sols</u> : toutes les tailles et couleurs, à préciser. <u>Disques de lavage microfibre</u> : toutes les tailles et couleurs, à préciser y compris amande et orangé (Type Topline).
	<u>Disques pour lustrage – polissage</u> : toutes les tailles et couleurs, à préciser.

Lot n°26	Crème à récurer
PRODUIT	Crème à récurer apte au contact alimentaire
DESCRIPTIF	Nettoie et dégraisse,
	Sans phosphate,
	Evite la formation de tartre,
	Apte au contact alimentaire,
	Rinçage facile,
	En liquide de 500 ml à 1 litre,
	Agrée contact alimentaire, non moussant odeur agréable

Lot n°27	Détergent manuel (lavage de la vaisselle à la main)
PRODUIT	Détergent, désinfectant en milieu alimentaire. Nettoie et désinfecte en une seule opération pour lavage manuel de la vaisselle
DESCRIPTIF	Flacon de 1 litre. Nettoie et dégraisse parfaitement la vaisselle. Non irritant pour la peau. PH Neutre. Bouchon doseur ou réducteur de débit ou pompe doseuse (1 par bidon). Agréé contact alimentaire.
	Il serait souhaitable de proposer un produit Ecolabel certifié.

Lot n°28	Sacs poubelles
	Sacs poubelles gris ou noir 110L
	Sacs poubelles transparents 100L
	Sacs poubelles blancs 20L
PRODUITS	Sacs poubelles blancs 30L
	Sacs poubelles transparents 130L
	Sacs poubelles noirs 50 L
DESCRIPTIF	Sacs poubelles gris ou noir 110L : Basse densité. L 820 x 1100 mm. Epaisseur : 40μ environ. Normes NF EN 13-592.
	Sacs poubelles transparents 100L : Basse densité. L 820 x 1100 mm. Epaisseur : 40μ environ. Normes NF EN 13-592.
	Sacs poubelles blancs 20L : Haute densité. L 450 x H 500 mm. Soudure en étoile. Epaisseur : 14μ environ.
	Sacs poubelles blancs 30L : Soudure en étoile. Haute densité. L 500 x H 700 mm. Epaisseur : 13μ environ. Normes NF EN 13-592.
	Sacs poubelles transparents 130L : Basse densité. L 820 x H 1200 mm. Epaisseur : 40μ environ. Normes NF EN 13-592.
	Sacs poubelles noirs 50 L : Basse densité. L 680 x H 800 mm. Epaisseur : 20μ environ. Normes NF EN 13-592.

Lot n°29	Accessoires hygiène corporelle
PRODUITS	Brosse à cheveux
	Brosse à dents
	Brosse à ongles
	Coton-tige

	Peigne démêloir
	Rasoir jetable pour le patient
DESCRIPTIF	Brosse à cheveux : Lavable
	Brosse à dents : En Nylon souple enveloppée individuellement Brosse à ongles : Nylon lavable
	<u>Coton tige</u> : Boîte neutre, petit contenant
	<u>Peigne démêloir</u> : Grand modèle
	Rasoir jetable pour le patient : Rasoir à barbe équipé de deux lames

Lot n°30	Produits d'hygiène corporelle
PRODUITS	Dentifrice
	Mousse à raser
	Savonnette - 100 g glycériné
	Savonnette - 15 g
	Shampooing dosette
	<u>Dentifrice</u> : Tube de 75 ml au fluor
DESCRIPTIF	Mousse à raser : bombe pour peaux sensibles, sans alcool et anallergique 200 ml
	Savonnette - 100 g glycériné : 100 g glycériné
	Savonnette - 15 g : à l'unité 15g (hôtel)
	Shampooing dosette : dosette environ 5 à 10 ml

Lot n°31	Eau de Javel
PRODUITS	Flacon de javel à 2,6% de chlore actif (prêt à l'emploi) en 1 l
	Concentré d'eau de javel à 9,6% de chlore à diluer avec bouchon
DESCRIPTIF	Flacon de javel à 2,6% de chlore actif (prêt à l'emploi) en 1 l : En bidon de 1 litre prêt à l'emploi à 2,6% de chlore actif. DLC suffisamment longue à compter de la date de livraison. Indication de la date de validité.
	Concentré d'eau de javel à 9,6% de chlore à diluer avec bouchon : DLC suffisamment longue à compter de la date de livraison, indication de la date de validité. Conditionnement non souple

Lot n°32	Bassin & urinaux
	Bassin de lit avec couvercle
PRODUITS	Urinal pour homme et urinal pour femme
	Verre du malade type "canard"
	Bocal urine avec couvercle
DESCRIPTIF	Bassin de lit avec couvercle: Les bassins doivent pouvoir être stérilisés en autoclave et passés au lave-bassin thermique. Le plastique doit être de bonne qualité afin d'éviter les jaunissements. Différents coloris.
	<u>Urinal pour homme et urinal pour femme</u> : Les urinales doivent pouvoir être stérilisés en autoclave et passés au lave-bassin thermique. Le plastique doit être de bonne qualité afin d'éviter les jaunissements. Homme et femme. Différents coloris. Avec graduation.
	Verre du malade type "canard": avec bec verseur qui peut être bloqué en position verticale ou position inclinée. Dimension ouverture maxi 7 cm, haut totale environ 15 cm, contenance 200 ml, lavage au lave-vaisselle. Résistance à 90°.
	Bocal urine avec couvercle: Bocal à urine plastique thermorésistant 2 litres avec couvercle dimension: 125x245 mm avec graduation

Haricots, boites à dentier & crachoir
Haricot à usage unique
Boîte à dentier
Crachoir
Haricot à usage unique : Cuvette à usage unique fabriquée à base de fibre moulée à 100% à partir de vieux papiers (compostable et biodégradable) Boîte à dentier : Opaque, ronde, matière plastique à usage unique Crachoir : Opaque, matière plastique à usage unique. Fond plat, bonne stabilité, fermeture facile d'utilisation assurant une bonne étanchéité

Lot n°34	Accessoires entretien
	Cuvette de toilette
	Bassine à vaisselle
PRODUITS	Brosse à vaisselle
	Pulvérisateur
	Pelle à poussière
	Balayette à poussière
	Poubelle salle de bain à pédale
	Poubelle pédale cuisine
	Ensemble balayette WC

DESCRIPTIF	<u>Cuvette de toilette</u> : Cuvette ronde en plastique 4 à 5 litres environ
	Bassine à vaisselle : Cuvette plastique ronde 9 litres environ
	Brosse à vaisselle : Longueur 280 mm, en polypropylène et polyester, pour contact alimentaire
	<u>Pulvérisateur</u> : vaporisateur 500 ml environ + pistolet
	Pelle à poussière : Plastique nettoyable avec bord affiné
	Balayette à poussière : plastique nettoyable
	Poubelle salle de bain à pédale : Plastique + seau de 3 L environ
	Poubelle pédale cuisine : Plastique + seau de 16 L environ
	Ensemble balayette WC: En plastique nettoyable

Lot n°35	Bobine essuyage restauration
PRODUIT	Bobine essuyage restauration
DESCRIPTIF	Ouate de cellulose blanche - 2 plis - rouleau de 1500 formats prédécoupés - dimension 25x35 cm environ. Agréé contact alimentaire

Lot n°36	Serviettes de table
PRODUIT	Serviettes de table
DESCRIPTIF	Ouate double épaisseur blanche 2 plis 30x30 cm environ

Lot n°37	Huile de massage prévention escarres
PRODUIT	Huile de massage prévention escarres
DESCRIPTIF	Huile de soin indiquée dans le traitement préventif des escarres pour les adultes, ou pour les personnes alitées ou dépendantes pour un effleurage sur les zones à risque pour améliorer la vascularisation des tissus. Le produit est conçu sans paraben et formulé pour limiter les risques de réactions allergiques, testé sous contrôle dermatologique.
	Conditionnement spray d'environ 50 ml

Lot n°38	Huile de massage nourrissons 100ML
PRODUIT	Huile de massage nourrissons 100ML
DESCRIPTIF	Huile de massage nourrissons 100ML

Lot n°39	Crème protectrice pour les mains pompe 500 ml
PRODUIT	Crème protectrice pour les mains pompe 500 ml
DESCRIPTIF	Une crème pour les mains hydratante en flacon avec pompe d'environ 500ml, -Tous types de peaux, même sensibles - Usage quotidien - Adultes - Apaise et nourrit - Hypoallergénique

Lot n°40	Lot n°40 Sel adoucisseur (adoucisseur et lave-vaisselle semi-professionne	
PRODUIT	Sel adoucisseur (adoucisseur et lave-vaisselle semi-professionnel)	
DESCRIPTIF	Produit conforme à la norme EN 973 - Qualité A et la norme EN 14805 Type 1. Sel raffiné, séché et compacté. Utilisable pour l'adoucissement de l'eau potable. Conditionnement sac de 15 kg environ	

Lot n°41	Lessive désinfectante
PRODUIT	Lessive désinfectante sac de 13 à 15 kg
DESCRIPTIF	Lessive désinfectante sac de 13 à 15 kg

Annexe 2.	CADRE DE REPONSE A REMPLIR PAR LE CANDIDAT	
-----------	--	--

Cf. document Excel en pièce jointe

PLUSIEURS ONGLETS A REMPLIR OBLIGATOIREMENT PAR LE CANDIDAT

La monnaie de facturation est l'Euro. Le prix libellé en Euro (s) restera inchangé en cas de variation de change.